



## Projet pédagogique de la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur.trice de Jeunes Enfants

Le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'enfance est un établissement privé géré par une association.

L'article 2 des statuts précise que l'objet de l'association est la formation des Educateurs de Jeunes Enfants en conformité avec le décret n° 2018-733 du 22 août 2018 et les Arrêté n°24 (JORF n°0193) et Arrêté n°27 (JORF n°0193).

L'établissement bénéficie de l'agrément, du financement et de la tutelle pédagogique de la Région Hauts-de-France.

En responsabilité d'une mission de service public : « *formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateurs.trices de Jeunes Enfants* », il est indispensable pour l'équipe pédagogique d'élaborer les actions de formation qui prennent en compte les évolutions :

- Des besoins des enfants et de leurs familles,
- Des connaissances en relation avec l'enfant mais également celles en lien avec les pédagogies éducatives,
- De la réalité socio politique et socio-économique qui interfère sur la définition des dispositifs et des actions en faveur des enfants et de leurs familles.

En effet, la prise en compte de ce contexte, toujours en mutation, induit de nouvelles exigences en matière de compétences et capacités professionnelles pour les Educateurs de Jeunes Enfants. L'ambition du CRFPE et de l'équipe pédagogique est donc de permettre aux étudiants :

- D'acquérir les compétences professionnelles requises pour exercer, en responsabilité, les fonctions d'éducateur.trice de jeunes enfants.
- De disposer des capacités pour faire évoluer les pratiques en fonction des enjeux et des exigences à venir.

C'est donc dans cet esprit et au regard de cette ambition que le projet pédagogique de la formation d'éducateur.trice de jeunes enfants au CRFPE a été élaboré.

## SOMMAIRE

- Emergence et développement de la professionnalité de l'Éducateur.trice de Jeunes Enfants : quelques repères historiques p 3 à 10
- L'Éducateur.trice de Jeunes Enfants et travail social : des références éthiques et déontologiques p 11 à 13
- L'enfant au cœur de la professionnalité de l'Éducateur.trice de Jeunes Enfants p 14 à 17
- Finalité, objectifs et démarche pédagogique de la formation E.J.E au Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance p 18 à 22
- L'organisation pédagogique du Centre Régional Formation des Professionnels de l'Enfance (CRFPE) p 22 à 27
- Le déroulement et les contenus de formation p 27 à 30
- Présentation des Domaines de Formation p 31 à 69

## EMERGENCE ET DEVELOPPEMENT DE LA PROFESSIONALITE DE L'E.J. E

### Quelques repères historiques

Comme toutes les professions sociales, la profession d'Éducateur.trice de Jeunes Enfants s'est construite à partir d'événements, d'évolutions qui ont traversé la société française et en particulier la façon dont la république considère la prise en compte des besoins de l'enfant et des parents.

Le CRFPE prend part à cette histoire par son activité toujours présente dans ce champ d'action. En effet, depuis son ouverture, le Centre de Formation a toujours œuvré dans le domaine de la petite enfance. Son identité est reconnue depuis 1933, date à laquelle l'École de Pédagogie Infantile, nom de l'époque, s'installe à Lille. Depuis, il a toujours cherché à s'adapter aux mutations de la société et à répondre par la formation des professionnels.les de l'enfance. L'école de Pédagogie Infantile formait des jardinières d'enfants et fut rattachée à la faculté Libre de Lille en 1936.

L'Association gestionnaire que nous connaissons encore de nos jours, a été créée en 1946, elle porte le projet de l'établissement depuis cette période. En 1955, l'École s'installe sur le Boulevard Vauban, dans des locaux ayant accueilli auparavant un jardin d'enfants.

En 1973 est créé le Diplôme d'ÉDUCATEURS.TRICES DE JEUNES ENFANTS (EJE). Ce diplôme a remplacé celui des « jardinières d'enfants » qui travaillaient principalement dans les jardins d'enfants et dans les écoles maternelles avant l'arrivée des institutrices. Ce mouvement marque assez concrètement la tendance allant vers un accueil éducatif, alors en pleine institutionnalisation dans le secteur de la petite enfance. C'est à ce moment que l'école prendra le nom d'École d'Éducateurs de Jeunes Enfants, qu'elle conservera jusqu'en 1993, date à laquelle elle devient Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance. Les activités du CRFPE s'étendent dans le territoire du Nord – Pas-de-Calais, des formations délocalisées se mettent en place sur Dunkerque, en 1991, à Arras en 1994 et à Maubeuge en 2014.

Cette extension montre notre engagement envers le territoire, et le développement des activités de formation continue, en direction des lieux d'accueil des très jeunes enfants, marque cette tendance.

Pour mieux comprendre l'évolution du secteur de la petite enfance, sous forme de synthèse et pour structurer le propos, nous pouvons considérer quatre étapes historiques :

- La première moitié du XXème siècle : *émergence et construction du métier*
- Les trente glorieuses : *développement des structures et reconnaissance professionnelle*
- Les années 1980 à 2000 : *fin de l'état providence, vers une amélioration de la qualité d'accueil et la prise en compte de nouveaux besoins*
- Les années 2000 à 2010 : *de nouveaux enjeux.... vers une évolution des compétences, et de l'exercice de la profession.*

## 1) La première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle : l'émergence et construction du métier

Durant la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, le regard de la société sur l'enfant va évoluer. Ce changement est marqué par plusieurs préoccupations :

- **Santé** : la mortalité infantile est importante, et sous l'influence du courant médical « hygiéniste » des actions de prévention et de lutte contre la mortalité infantile vont s'élaborer (cf. aujourd'hui la PMI).
- **Economique** : début de la révolution industrielle, exode rural, travail des femmes... Il faut donc envisager la garde des enfants puisque, à cette époque, les femmes arrivent sur le marché du travail (ex des crèches d'entreprise dès le début du siècle en région Nord - Pas-de-Calais).
- **Démographique** : en particulier, les conséquences de la première guerre mondiale avec une très forte mortalité de jeunes hommes... L'enfant devient « précieux » pour le renouvellement des générations.

Au-delà de ces enjeux sociétaux, c'est également durant cette période que vont se développer et se « médiatiser » les travaux et expériences en lien avec la psychologie de l'enfant et les réflexions sur les pédagogies adaptées aux tout petits.

### L'émergence du métier :

La profession d'éducatrices de jeunes enfants prend ses racines dans le mouvement de recherche de l'éducation infantile

Des salles d'asiles aux jardins d'enfants, les précurseurs, tels que Froebel, Decroly, Montessori démontraient, avant même la prise en compte des progrès de la psychologie de l'enfant, que l'éveil du jeune enfant contribue à la construction de la personnalité.

Les pédagogies appliquées dans les jardins d'enfants se veulent d'emblée différentes que celles mises en œuvre dans le premier cycle d'enseignement obligatoire (école primaire - instruction publique). Les pratiques visent le développement harmonieux des capacités de l'enfant. Les activités d'éveil sont privilégiées et valorisées (réflexion importante autour du « jeu » comme support de la relation éducative).

C'est dans ce contexte qu'émerge le métier **de jardinière d'enfants**.

La formation s'inspire alors directement des méthodes pédagogiques « froebéliennes ».

Dès l'origine, les jardinières d'enfants organisent des cursus de formation en alternance avec des cours théoriques et des stages sur une durée de deux ans. Les diplômes délivrés sont des diplômes d'écoles (pas de titre reconnu).

Il faut se rappeler qu'avant d'être un centre de formation le « 14 Bd Vauban » était un jardin d'enfants. <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir à ce propos : B. LE CAPITAINE – A. KARPOWICS « *guide de l'éducateur de jeunes enfants* ». Ed Dunod Paris 2008

## 2) Les trente glorieuses : développement des structures et reconnaissance professionnelle

Après la seconde guerre mondiale, la société française connaît des changements importants :

- Obligation de reconstruction du pays et, dès les années 60, une forte croissance économique ;
- Développement de la protection sociale et en particulier création de la branche famille en soutien aux politiques familiales ;
- Evolution des rapports hommes/femmes (nouveaux droits pour les femmes : économiques, civiques, sociaux... maîtrise de la fécondité) ;
- Evolution du rapport des femmes au travail : croissance importante du nombre de femmes salariées ;
- Evolution démographique, évolution de la fécondité, le « baby boom » ;

Concernant **les enfants** et durant la même période, nous observons :

- Des progrès importants de l'état de santé : baisse importante de la mortalité infantile, du fait de l'amélioration des conditions de vie et de la généralisation des services de protection maternelle et infantile.
- La connaissance « théorique » sur les besoins de l'enfant (moteur, psychique, socialisation, perception...) s'est considérablement enrichie.
- La reconnaissance du bébé, de l'enfant en tant que personne : cette notion a été largement médiatisée (par exemple : F. DOLTO anime, chaque jour (de 1976 à 1978), une émission de radio à une heure de grande écoute).
- Le développement des structures d'accueil collectives pour les jeunes enfants : crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies...

L'ensemble de ces changements va avoir des conséquences directes sur les attentes, de la puissance publique (Etat) et des parents, concernant les personnes qui s'occupent des jeunes enfants. C'est dans ce contexte que se structure la professionnalité des jardinières d'enfants puis celle de l'éducatrice de jeunes enfants.

### La reconnaissance du métier de jardinière éducatrice et la création du diplôme d'état d'Educatrice de Jeunes Enfants :

Des textes officiels vont permettre la reconnaissance du métier de jardinière d'enfant :

- l'arrêté du 25 mars 1946 qui prévoit les bases de la rémunération des jardinières d'enfants
- le décret du 19 août 1952 qui concerne les conditions d'installation et de surveillance des garderies et de jardins d'enfants et surtout la **qualification du personnel**.

**En 1955**, 23 centres de formation (dont le CRFPE) sont agréés et délivrent un diplôme de jardinière éducatrice.

C'est également durant les années 60 que s'opère la différenciation avec l'école maternelle. Le nombre des établissements pour la petite enfance progresse régulièrement et ces structures emploient de plus en plus de jardinières éducatrices.

**En 1973**, le ministère des affaires sociales institue le **diplôme d'état d'Educatrice de Jeunes Enfants** (décret du 11 janvier 1973) : 36 semaines de stage et 950h d'enseignement théorique.

L'enseignement proposé repose essentiellement sur la connaissance du jeune enfant dans sa globalité auquel s'ajoute des modules de méthodologies professionnelles et de techniques éducatives adaptées (démarche éducative et expertise autour du jeu).

C'est donc « munis » de cette nouvelle qualification, que les E.J.E vont investir professionnellement les structures d'accueil de la petite enfance qui à cette époque (année 70) sont en plein essor : développement des structures municipales (crèches, mini crèches, halte garderies...), mais également initiatives associatives très importantes (les centres sociaux, les crèches parentales, les crèches familiales...).

### 3) Les années 1990 à 2000 fin de l'état providence : vers une amélioration de la qualité d'accueil et la prise en compte de nouveaux besoins

Durant cette période, la société française poursuit son évolution et est confrontée à des difficultés. Nous pouvons retenir ici quelques points principaux :

- Une crise économique qui a pour conséquences une augmentation des personnes à la recherche d'un emploi et une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité économique.
- Une évolution de « l'institution famille » (on ne parle plus de la famille mais des familles) avec une augmentation du nombre de divorces et du nombre de familles monoparentales.
- Les effets de l'immigration en matière d'intégration ce qui interroge la capacité à accueillir la diversité (sociale et culturelle).
- Une évolution du regard de la société sur la personne en situation de handicap.

Par ailleurs, durant cette période de tensions économiques et sociales, le travail social est interrogé sur ses finalités et sur son « efficacité » (le social coûte cher).

C'est la fin de l'état providence, les travailleurs sociaux doivent prendre en compte les nouveaux besoins et adapter leurs méthodes de travail (ex : développement de la notion de projet : projet de service, projet éducatif, projet personnalisé). Les professionnels de la petite enfance n'échappent pas à la réflexion concernant ces nouveaux enjeux.

En effet, les professionnels pointent l'inadéquation des dispositions réglementaires et du fonctionnement des structures au regard des demandes de plus en plus diversifiées des familles :

- Evolution du travail féminin ;
- Prise en compte des horaires atypiques ;
- Prise en compte des besoins des enfants de familles socialement défavorisées, ou des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.

Par ailleurs c'est également à cette époque qu'émerge le besoin d'écoute, d'aide et de soutien à la fonction parentale (la parentalité, les compétences parentales) à partir d'initiatives communales mais également privées comme l'école des parents ou les Maisons Vertes.

« Les questions de prévention, de lutte contre les exclusions, les débats sur la socialisation, l'éveil et la culture obligent à réfléchir à l'accueil du jeune enfant autrement et à proposer des services

ou des projets qui facilitent l'adéquation vie professionnelle et vie familiale »<sup>2</sup>. Les structures d'accueil vont donc promouvoir une qualité d'accueil des enfants quels que soient leurs besoins, leurs situations.

Dans la dynamique et les suites de la « conférence de la famille » de 1998, les organisations, les établissements, vont également évoluer pour mieux répondre aux besoins des familles. Une attention plus forte est portée aux questions d'exercice de la parentalité et des actions professionnelles vont se développer concernant le soutien à la parentalité.

Durant la même période, on observe également un élargissement du panel des structures employant des E.J.E : les IME, les IEM, les SESSAD... mais également les associations caritatives, les CHRS. Cette évolution de l'insertion professionnelle caractérise l'inscription de la profession dans le champ du travail social.

**Ces évolutions seront prises en compte dans les formations et entérinées par la réforme des études E.J.E de 1993 : 1 200 heures d'enseignement théorique, et 9 mois de stage.**

Cette réforme doit permettre de prendre en compte :

- la diversité des lieux d'accueil
- l'élargissement du champ de compétences de l'EJE : publics en difficultés, enfants handicapés...
- le partenariat avec les professionnels socio-médico-éducatifs.

#### 4) Des années 2000 à ... De nouveaux enjeux... : vers une évolution des compétences, de la professionnalité

L'entrée dans le XXIème siècle a été marquée, dans notre secteur, par des évolutions législatives importantes.

L'origine de ces évolutions se retrouve dans la volonté politique exprimée dans la loi de lutte contre les exclusions (lois N°986657 du 29 juillet 1998) : « Une priorité d'ensemble des politiques publiques de la nation » qui veut favoriser « l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines... de la famille et de l'enfance ».

Ce texte de loi s'appuie sur quatre principes :

- Garantir un même accès pour tous aux droits fondamentaux
- Prévenir les situations d'exclusion
- Répondre aux urgences sociales
- Rechercher la cohérence des actions par une mobilisation de tous les acteurs.

Ces principes trouvent une traduction opérationnelle dans le champ de la petite enfance avec la publication du décret N°2007-206 dit *décret d'août 2000*.

Ce texte (très technique) vise à promouvoir les adaptations nécessaires des structures d'accueil de la petite enfance face aux évolutions de la société. Il reprend deux axes essentiels :

- Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant et de sa famille
- Favoriser l'accès aux différents modes d'accueil pour toutes les familles.

Concrètement, les structures, dans la perspective de leur agrément, se doivent d'élaborer un projet d'établissement comprenant un projet social, un projet éducatif et un règlement de

<sup>2</sup> B. LE CAPITAINE, A. KARPOVICZ : « guide de l'éducateur de jeunes enfants ». Ed DUNOD.Paris. 2008. 3<sup>ème</sup> édition

fonctionnement. Il est clairement établi que l'accueil de tous doit être rendu possible dans les structures petite enfance.

Les attentes en relation avec le décret d'août 2000 ont évolué puisque dès 2007 un nouveau décret (20 février 2007) introduit un assouplissement des règles et normes dans les structures petite enfance.

Ce texte a d'ailleurs provoqué des réactions de certains acteurs inquiets du risque de dégradation de la qualité d'accueil dans les structures petite enfance.

Aujourd'hui les tensions sont fortes et les contraintes de la société affectent directement la réalité des structures d'accueil du jeune enfant. Ces enjeux peuvent se synthétiser comme suit :

- Contraintes financières sur les budgets sociaux (allongement de la durée de la vie...)
- Enjeux de développement économique : au regard de la mondialisation
- Enjeux de développement social : le lien social, l'égalité des chances en question
- Décalage important et chronique entre l'offre et les besoins d'accueil du jeune enfant
- Taux d'activité professionnelle féminin et taux de fécondité importants : il n'y a jamais eu autant de jeunes enfants depuis plus de trente ans
- Evolution du coût de l'immobilier : les primo accédants à la propriété sont dans l'obligation de s'éloigner des centres urbains et revendiquent la réponse aux besoins d'accueil.

L'ensemble de ces évolutions impacte directement les politiques publiques « petite enfance ». En effet, les collectivités (Etat, Département, Commune) sont dans l'obligation d'intégrer, dès l'élaboration des projets de développement (économiques, urbains, sociaux), la question de l'accueil de la petite enfance.

Les évolutions présentées ci-dessus vont se poursuivre et se traduire en objectifs pour les politiques publiques petite enfance<sup>3</sup>. Celles-ci peuvent être présentées en six axes :

- Satisfaire aux besoins des familles
- Contribuer à la socialisation du jeune enfant
- Faciliter la conciliation vie professionnelle/vie familiale
- Accroître le taux d'activité des femmes
- Soutenir le taux de fécondité
- Garantir l'égalité des chances.

La prise en compte de ces objectifs permet de mesurer que les politiques publiques en matière de petite enfance sont en relation directe avec des enjeux de démographie, de développement social, de développement économique.

A compter des années 2000, sous l'égide de la CNAF (contrat enfance puis contrat enfance jeunesse), les investissements concernant la petite enfance vont augmenter de manière importante. Ces investissements vont permettre :

- Aux communes de promouvoir des politiques municipales ou inter municipales « petite enfance » ;
- Aux associations de se développer et d'innover en matière de réponses adaptées : ex les structures itinérantes ;
- Aux entreprises d'investir dans la création ou le soutien aux structures « petite enfance ». Comme au début du siècle on retrouve des crèches d'entreprises.

---

<sup>3</sup> Lire à ce propos :

- le rapport du centre d'analyse stratégique « *rapport sur le service public petite enfance* » - Février 2007
- le « *rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance* » (M TABAROT, député des alpes maritimes - Juillet 2008)



Ceci étant, compte tenu de l'augmentation des besoins (nouvelles demandes dans les secteurs ruraux, augmentation de la fécondité...) ces investissements ne sont pas suffisants pour répondre à la demande des parents.

Ces dernières évolutions ne sont pas sans conséquences sur les attentes en matière de compétences professionnelles des éducateurs de jeunes enfants.

En effet si les aptitudes professionnelles de référence (le cœur de métier) ne sont pas remises en question, le panel de compétences professionnelles s'est largement complété.

Aujourd'hui, il est attendu des éducateurs de jeunes enfants :

- Une expertise dans la connaissance du jeune enfant et les capacités à accompagner son développement ;
- Des compétences en matière d'accompagnement à la parentalité<sup>4</sup> (information, communication, soutien, aide...);
- Des compétences relationnelles, d'analyse de la réalité sociale pour travailler en équipe et avec des partenaires afin de prendre en compte les spécificités de territoire et/ou des besoins spécifiques ;
- Des compétences en matière de réflexion et d'étude, afin de contribuer à faire remonter, faire valoir des besoins (contribution à la mise en œuvre des politiques de développement : de territoire, social et/ou économique).

**Cet ensemble de compétences structure les fondamentaux de la réforme des études de 2005<sup>5</sup> :**

- le Diplôme d'Etat d'Educateur.trice de Jeunes Enfants est accessible par la validation des acquis de l'expérience (nouvelle voie de qualification).
- Une formation sur trois années universitaires : 1 500h d'enseignement théorique, 15 mois de stage. **Cette évolution a permis au CRFPE de négocier une convention avec l'université Lille III sciences de l'éducation. Par reconnaissance, les étudiants peuvent acquérir la licence au terme de leur formation E.J.E du CRFPE.**
- Une formation structurée en domaines de compétences.
- Deux domaines de compétences sur quatre sont communs à l'ensemble des professions sociales de niveau III.

Depuis 2013, la formation est semestrialisée et organisée en ECTS. 150 ECTS sont délivrés au cours de la formation. La réussite aux épreuves du Diplôme d'Etat d'Educateur.trice de Jeunes Enfants donne lieu à l'attribution de 180 crédits ECTS européens.

Aujourd'hui nous sommes à l'aube d'une nouvelle réforme. Celle-ci porte sur la reconnaissance du grade de Licence aux 5 formations du Travail Social (EJE, ES, ASS, CESF, ETP), elle institue l'élévation de ces formations au niveau 2 du répertoire national des certifications professionnelles.

Les modalités de la mise en œuvre de cette réforme dépendent de la sortie définitive des textes réglementaires qui l'encadrent, prévue courant juillet 2018.

---

<sup>4</sup> HOUZEL ; en matière d'exercice, de la pratique et de l'expérience de la parentalité

<sup>5</sup> Voir à ce propos en annexe 1 « les textes réglementaires »

Cette réforme se fait parallèlement et est attachée au processus d'accréditation par l'Université.

Nous sommes en cours de négociation avec l'Université de Lille, à l'issue de ce processus, nous pourrons vous proposer un projet pédagogique définitif.

## L'EDUCATEUR.TRICE DE JEUNES ENFANTS, UN TRAVAILLEUR SOCIAL

### des références éthiques et déontologiques

Comme nous l'avons exprimé dans le premier chapitre, les Educateurs.trices de Jeunes Enfants sont partie intégrante des professions « *du travail social* » de niveau III, et de niveau II à partir de septembre 2018 <sup>6</sup>.

Le terme « travail social » apparaît en France à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans le secteur de la « charité organisée ». A l'origine il a un sens général et signifie toute activité menée dans le cadre des œuvres charitables en vue de « *faire le bien* ».

Aujourd'hui, le travail social<sup>7</sup> est entendu comme un ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées, dans le cadre d'une mission autorisée et/ou légale au sein de structures publiques ou privée, en direction de personnes ou de groupe en difficulté ou exprimant un besoin d'aide et de soutien, en vue de contribuer à la réponse aux besoins ou la résolution des difficultés. L'ensemble des professionnels du social contribue donc à une mission d'aide et d'accompagnement.

Chaque « métier » du social s'est construit, au travers de l'histoire, de manière spécifique. Contrairement à certains pays européens, il n'y a pas en France de culture, d'identité professionnelle commune au travail social.

Ceci étant, ce qui est partagé par cet ensemble est bien le fait d'être en relation en communication avec d'autres êtres humains qui expriment un besoin et/ou formulent une demande d'aide.

L'Educateur.trice de Jeunes Enfants est par essence un travailleur social acteur des politiques et dispositifs sociaux en direction de l'enfant. C'est la « *loi de lutte contre les exclusions* » de 1998 qui a réaffirmé l'importance, pour le travail social, de lutter contre toutes les formes d'inégalité. Cette volonté politique s'est traduite dans le décret d'août 2000 qui impose aux structures petite enfance de permettre à chaque enfant, quelques soient ses origines, sa situation sociale et/ou son handicap, d'être accompagné dans son développement et sa socialisation.

Au-delà des compétences et des qualifications de chacun ; s'agissant *d'aide à la personne* (enfant, parents ...), il est important de s'entendre sur des valeurs, des principes guidant « *la conduite de l'action, de la relation* » (action pédagogique, action éducative et/ou action sociale). Ces valeurs de référence s'inscrivent dans le cadre démocratique (les libertés individuelles) et sont directement issues des valeurs humanistes (respect, tolérance, unicité de la personne humaine, potentialité d'évolution de chacun).

---

<sup>6</sup> Educateurs spécialisés, assistant de service social, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants

<sup>7</sup> Définition issue et reformulée à partir « *du dictionnaire critique de l'action sociale* ». Bayard édition collection travail social

Il n'existe pas de code de déontologie des E.J.E. pas plus d'ailleurs que de code de déontologie commun à l'ensemble des professions sociales.

Dans ce contexte, plutôt que d'élaborer une charte, un code de bonne conduite spécifique au centre de formation, l'équipe pédagogique a fait le choix de s'approprier, de faire « siennes » **les références déontologiques proposées par le Centre<sup>8</sup> National des Références Déontologiques pour les professions sociales (C.N.R.D).**

Les références déontologiques se veulent communes à l'ensemble des acteurs de l'action sociale. Elles sont fondées d'abord sur :

- La déclaration universelle des droits de l'homme (ONU 10.12.48)
- La constitution française (4.10.1958)
- La déclaration de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (conseil de l'Europe du 4.11.50)
- La convention internationale des droits de l'enfant (ONU 20 11 1989).

Ce texte de référence est présenté ci-après sous forme de synthèse (intégralité du texte en annexe 2). Il a été élaboré en 2004 par un collectif d'associations représentatives et d'expert du secteur social et éducatif.

### 1) L'action sociale au service de la solidarité :

La légitimité des acteurs de l'action sociale se fonde sur les valeurs républicaines et les notions de laïcité et de justice sociale.

- **L'action sociale et la loi** : les missions de l'action sociale s'inscrivent dans le cadre de la loi ce qui nécessite que les acteurs de l'action sociale la connaissent et en assimilent le sens fondamental. Les acteurs sociaux doivent jouer un rôle actif dans la définition des politiques sociales.
- **Les missions** : les acteurs de l'action sociale doivent s'engager dans une solidarité active. Dans le cadre des projets d'établissement, l'acteur de l'action sociale a pour mission d'accompagner la personne (enfant, adolescent, adulte) dans la réalisation de son projet individuel.

### 2) Les personnes au cœur de l'action sociale :

- **Les droits et devoirs des personnes définissent un engagement vers la citoyenneté** : la personne doit être entendue dans ses attentes, respectée dans son développement et accompagnée dans la réalisation de son projet.
- **La personne ne saurait être victime** d'attitudes vexatoires ou attentatoires à sa dignité.
- **La confidentialité des informations** recueillies sur la vie privée est un droit fondamental.

<sup>8</sup> C.N.R.D : 15 rue de Bruxelles 75009 PARIS

### 3) Les engagements des acteurs de l'action sociale à l'égard des personnes :

- **Un engagement résolu** : le travailleur social doit veiller à la qualité de l'accueil et de la relation, au respect de l'intégrité physique et de la dignité de la personne.
- **Une qualification et une compétence reconnues** : l'acteur de l'action sociale développe ses compétences avec le souci constant de leur actualisation. Il s'engage à s'interroger sur le sens et le bien-fondé de son action (démarche éthique).
- **Une capacité à faire des choix** : l'acteur de l'action sociale dispose d'une autonomie technique. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer sa mission de manière qualitative
- **Le respect du secret ou de la discrétion professionnelle** impose des règles dans la transmission des informations

### 4) les engagements et attentes des acteurs sociaux quant à leur coopération :

- **Complexification des situations** : la collaboration interne et le partenariat externe doivent être privilégiés dans le respect de la personne et de son intérêt
- **Une collaboration nécessaire par rapport à la mission qui est confiée** : les acteurs de l'action sociale mettent tout en œuvre pour s'inscrire dans un projet commun en y apportant leurs compétences
- **Une complémentarité effective** : les acteurs de l'action sociale veillent à la complémentarité des compétences de chacun.
- **Une recherche de cohérence** : une évaluation des actions engagées s'impose régulièrement au sein des équipes et avec les autres intervenants.
- **Interinstitutionnalité et partenariat** : dans la transmission des informations, veiller à se limiter à ce qui est utile et nécessaire à l'accomplissement de l'action.

C'est à partir de la prise en compte de ces principes d'actions que nous pouvons proposer un cadre éthique et déontologique de référence.

Les propositions exprimées ci-dessus valent autant pour le fonctionnement au sein du centre de formation que comme références, que souhaite promouvoir le CRFPE, pour les pratiques éducatives des éducateurs de jeunes enfants.

La formation d'Éducateur.trice de Jeunes Enfants inscrit l'enfant au cœur des enseignements.

Les besoins, le regard porté sur l'enfant ont toujours été exprimés en relation directe d'avec le contexte de la société. Pour mémoire, durant l'ancien régime les besoins affectifs de l'enfant étaient quasi ignorés et par exemple les mères de l'aristocratie n'établissaient pas de relations affectives avec leurs enfants confiés dès la naissance à une nourrice...

L'enfant est donc le fruit de représentations sociales, elles-mêmes construites à partir des relations sociales, de l'importance accordée à l'enfant dans les différents moments de l'histoire.

Si l'enfant ne change pas, les attentes de la société : parents, éducateurs, commerçants, publicitaires... sont aujourd'hui plus porteuses d'enjeux et également plus étendues :

- **Dans une société de consommation**, le groupe social des enfants est aujourd'hui « un segment de marché » ... La mode, la publicité... Les jouets sophistiqués... Des produits rendus indispensables... Des objets cultes... Des sollicitations nombreuses et en corollaire pour les parents une nécessité de montrer qu'ils sont des « parents dans le coup... des bons parents... ».
- **Dans une société sécuritaire**, la pression sociale impose des réglementations de protection : hygiène, sécurité... De ce fait, plutôt que d'accompagner l'enfant à la gestion du risque... la société cherche à le protéger du risque. Par exemple, on peut ici faire référence aux difficultés encore très prégnantes, pour les professionnels, quant il s'agit d'accueillir un enfant en situation de handicap.  
Ces constats impactent directement les pratiques professionnelles et limite les marges de liberté et d'initiatives.
- **Dans une société de performances**, l'enfant se doit d'être parfait et très vite être en capacité d'acquisitions cognitives (didactiques) au détriment, quelques fois, du temps nécessaire à la construction de son équilibre : psychologique, affectif, émotionnel, et social.

Bien que consciente de ces enjeux et de la réalité présentée ci-dessus, l'équipe pédagogique du CRFPE. demeure convaincue que la construction d'un développement harmonieux de l'enfant passe par la nécessité de lui laisser du temps pour construire son équilibre affectif et relationnel.

Pour cela il faut pouvoir accompagner l'enfant à son rythme et lui permettre de développer sa propre créativité (jeu libre, jeu symbolique, monde imaginaire...).

Notre hypothèse est donc que ce moment de construction identitaire est en quelque sorte un investissement pour l'être en devenir. Les acquisitions à venir seront d'autant plus aisées que l'attention à l'enfant aura été de qualité dans les tous premiers moments de sa vie.

Tenant compte de nos convictions il s'agit, pour l'équipe pédagogique, de promouvoir deux notions en relation avec l'enfant : la qualité d'accueil et d'accompagnement éducatif de l'enfant et de sa famille, la pédagogie de l'inclusion et la promotion de l'égalité dès le plus jeune âge.

## ▪ La qualité d'accueil et d'accompagnement éducatif du jeune enfant et de sa famille

La notion de qualité d'accueil est avant tout une exigence reliée aux activités ou actes professionnels. Ceci étant, la qualité d'accueil s'appuie sur le respect de valeurs et de principes collectifs et fédérateurs.

La Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant\*<sup>9</sup>, en tant qu'instance de réflexion, de conseil et de proposition pour tous les partenaires qui interviennent dans le domaine de la petite enfance, a élaboré une charte pour la qualité d'accueil du jeune enfant dans le département du Nord.

Cette charte est structurée à partir de 7 grands principes :

- Créer des espaces fondamentaux pour assurer la sécurité physique, psychique et émotionnelle de l'enfant ;
- Respecter l'intégrité et l'intimité de l'enfant ;
- Valoriser et favoriser chez l'enfant le sentiment d'estime de soi et de confiance en autrui ;
- Permettre à l'enfant de découvrir le monde afin de favoriser son développement ;
- Favoriser l'accueil individualisé de chaque famille dans le respect des rythmes et des besoins de l'enfant ;
- Permettre à l'enfant de découvrir la vie en société avec d'autres adultes et enfants ;
- Assurer continuité et cohérence dans le projet d'accueil de l'enfant au quotidien.

Membre actif de cette commission, le CRFPE s'est approprié cette charte, et s'engage à la diffuser et l'explicitier durant la formation. Par exemple, réalisation par les étudiants de la promotion 2010/2013 du DVD « Qualité d'accueil du jeune enfant » durant l'année universitaire 2011/2012.

**Un élément indispensable pour l'équipe du CRFPE, est rattaché à la théorie de l'attachement** développé dans les années 60 par JOHN BOWLBY. L'attachement est reconnu comme un besoin primaire de l'enfant. Sans la prise en compte de sa fonction éducative, il nous semble difficile de penser la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfant.

Cette théorie de l'attachement accorde une place privilégiée aux premières relations affectives enfant - parents et questionne donc le lien que professionnel et enfant peuvent nouer.

Peut-être, par souci de protéger la relation parent - enfant, ou par reconnaissance de son caractère « unique », a-t-on longtemps préconisé (probablement sans succès...) d'éviter un lien affectif entre le professionnel et l'enfant, ce qui ne pouvait qu'accentuer les effets perturbants d'une garde non parentale, ou d'une défaillance parentale.

Bien comprendre et s'approprier le concept d'attachement permet d'aborder la relation professionnelle - enfant de façon moins défensive. En effet, il s'agit de proposer à l'enfant (et à ses parents) un accueil de qualité favorable à l'établissement de liens privilégiés avec des professionnels en vue de contribuer au sentiment de sécurité interne, indispensable à tout développement harmonieux.

L'ouverture de l'enfant à d'autres figures d'attachement que celles offertes dans la famille apporte aussi une dynamique supplémentaire et positive dans son développement.

## ▪ La pédagogie de l'inclusion et la promotion de l'égalité dès le plus jeune âge

La notion de pédagogie de l'inclusion est un outil qui permet de ne pas stigmatiser tel ou tel enfant, selon son origine ou ses particularités, mais de porter une attention à sa singularité. Au-delà de l'accueil, elle suppose de porter un regard bienveillant sur son environnement habituel et

---

<sup>9</sup> Site Internet de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant : [www.cdaje59.fr](http://www.cdaje59.fr)

d'utiliser ses richesses pour familiariser les enfants avec les notions de respect, d'altérité, de diversité.

La pédagogie de l'inclusion est l'un des sujets de l'heure en éducation au Québec. L'intégration scolaire des élèves « handicapés », « à besoins particuliers », « exceptionnels » ou « en difficulté » pave tranquillement la voie d'une véritable pédagogie de l'inclusion.

Au Québec, la pédagogie de l'inclusion est en lien avec les 5 principes de base du programme éducatif des centres de la petite enfance :

- chaque enfant est unique ;
- le développement de l'enfant est un processus global et intégré ;
- l'enfant est le premier agent de son développement ;
- l'enfant apprend par le jeu ;
- la collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

Au CRFPE, dès janvier 2011, un groupe de réflexion s'est constitué. Dans un premier temps, la réflexion s'est portée sur les fondamentaux de cette pédagogie, puis dans un second temps, sur la manière de transmettre ces éléments. Ce temps de réflexion a permis de définir, de donner du sens à cinq principes fondamentaux.

⇒ La singularité de chaque enfant

Si chaque enfant est singulier c'est avant tout parce que chaque enfant a une culture singulière. La socialisation consiste en un processus d'intériorisation par l'individu des manières de faire et de penser propres à son groupe d'origine. Elle produit un *habitus*, c'est-à-dire un ensemble de dispositions profondément incorporées, qui orientera durablement les pratiques, les goûts, les choix, les aspirations des individus.

⇒ Aucune identité ne prévaut sur les autres

Il s'agit de reconnaître l'autre pour ce qu'il est, dans sa singularité quelle que soit l'origine sociale, culturelle... Par exemple, c'est respecter au quotidien les rites et les habitudes familiaux de l'enfant (berceuse, portage, régime alimentaire, etc.). L'idée est que chacun peut s'enrichir de la singularité de l'autre.

⇒ L'altérité

L'altérité se différencie de la tolérance, car elle implique la compréhension des particularités de chacun, la capacité d'ouverture aux différences et à leur métissage.

⇒ Le professionnel s'engage à considérer les parents de chaque enfant

La construction de l'identité engage le professionnel à considérer les parents de chaque enfant. Selon Vandebroek<sup>10</sup>, « *la loyauté que ressent tout enfant envers ses parents est une donnée universelle.* » Il ajoute : « *cette loyauté formidable induit l'impossibilité de dissocier le respect pour l'identité de l'enfant et le respect pour ses parents.* » Le respect pour la singularité de l'enfant est indissociable du respect de la singularité de chaque parent.

⇒ La pratique réflexive en équipe s'impose

Il s'agit de donner aux professionnels la possibilité d'adopter une attitude réflexive face à des situations complexes et de construire un savoir pratique en interaction avec les enfants, les parents et leurs collègues. « L'analyse des pratiques est une nécessité dans tous les métiers de la « relation », selon le sociologue Philippe Perrenoud<sup>11</sup> (Université de Genève, CH).

---

<sup>10</sup> Vandebroek M. *Eduquer nos enfants à la diversité : social, culturelle, ethnique, familiale*. Erès, coll. « Petite enfance et parentalité », 2005.

<sup>11</sup> Perrenoud P. *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant*. Paris, ESF, 2001.



Enfant porteur de handicap, black, blanc, « beur », blond, brun, roux, fille, garçon, petit, grand... peu importe, tout cela n'est qu'une manière de catégoriser les personnes. L'idée de la pédagogie de l'inclusion est de sortir de ces « cases » pour s'intéresser aux particularités de chacun dans une réalité collective. La pédagogie de l'inclusion, c'est donc de permettre à chaque enfant de trouver sa place dans la collectivité, d'utiliser cette diversité pour familiariser les enfants avec les notions de respect, d'altérité, de diversité.

En juin 2018, nos réflexions ont abouti à la publication dans une revue professionnelle.

Le dossier coordonné par nos soins nommé « *L'inclusion, de l'intention à la pratique* »<sup>12</sup> a réuni des cadres pédagogiques du CRFPE, des professionnels du territoire et des étudiants. Ces derniers ont développé le projet « *La Malle Pédagogique* », contenant des jeux, des affiches et une vidéo. Tous ces outils, à visée « inclusive », ont émergé à l'issue du séminaire ayant eu lieu lors de la 1<sup>ère</sup> année de la formation pour ces étudiants.es (juin 2014).

---

<sup>12</sup> Andrys, M. Valentim, S. *L'inclusion, de l'intention à la pratique*. Coord. Dossier Revue Métiers de la Petite Enfance, N° 258, juin 2018.

## FINALITE, OBJECTIFS ET DEMARCHE PEDAGOGIQUE

### de la formation Educateur.trice de Jeunes Enfants au CRFPE

C'est sur la base de la prise en compte des effets des évolutions historiques que le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance a su, dans le respect des textes réglementaires, faire évoluer son projet pédagogique et les propositions de formation.

L'équipe pédagogique du centre, consciente de ces enjeux et des défis à relever, s'engage à adapter les contenus de formation au regard des besoins repérés.

#### 1) finalités et objectifs pédagogiques :

Notre ambition pédagogique est donc d'accompagner les étudiants dans la construction du positionnement professionnel dans la recherche des attitudes et des actions les plus efficaces pour accompagner le développement harmonieux de chaque enfant.

Cette ambition se traduit en finalités :

- Acquérir les capacités et compétences pour exercer la profession d'éducateur de jeune enfant.
- Elaborer, structurer un parcours de formation visant la définition et l'appropriation d'une identité professionnelle de travailleur social éducateur.trice de jeunes enfants
- Analyser la réalité sociale, la pratique professionnelle et sa propre pratique. C'est en s'appuyant et en comprenant l'intérêt de cette démarche de questionnement que les étudiants pourront s'inscrire dans une perspective d'évolution de leur pratique professionnelle.

Pour ce faire, nous proposons donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles structurées comme suit :

- Des connaissances disciplinaires : psychologie, psychosociologie, psychopédagogie, sociologie de l'enfance, de la famille et des organisations, santé, droit civil, politiques sociales...
- Des capacités en méthodologies professionnelles : maîtrise de la méthodologie de projet (projet institutionnel, projet éducatif, projet personnalisé) - capacité à connaître et comprendre le comportement, les attentes, les besoins du jeune enfant - capacités à mettre en œuvre des activités adaptées - capacités à élaborer, organiser, animer des actions de soutien à la parentalité...
- Des compétences relationnelles et de communication : prendre en compte la spécificité de la relation à l'enfant (notion de médiation éducative) - savoir communiquer, être en relation, avec les parents - savoir se positionner comme acteur (« expert » petite enfance) auprès des institutions politiques, sociales...

Les objectifs pédagogiques plus opératoires sont présentés dans le chapitre « les contenus de formation ».

## 2) la démarche pédagogique :

Si l'ensemble des centres de formation respecte les données réglementaires, le projet pédagogique de chaque centre permet de mettre en relief, en évidence, certaines spécificités.

La démarche pédagogique au CRFPE est structurée à partir de trois niveaux fondamentaux.

### A. La notion de compétences et l'alternance intégrative

Si nous nous approprions le référentiel de compétence tel que défini dans les textes (invariant)... nous savons que la notion de compétence ne se décrète pas, on ne peut s'auto déclarer compétent... La reconnaissance par autrui est indispensable.

Nous pouvons exprimer que la compétence est la capacité d'un individu à mobiliser une combinaison de ressources pour apporter une réponse pertinente à un problème donné. Cette notion n'a de sens que si elle est mobilisée dans l'action dans un contexte professionnel. Si nous retenons cette définition, nous pouvons retenir que la compétence est une combinaison de ressources :

- Des ressources liées à la personne : savoirs, savoir faire, savoir être...
- Des ressources liées à l'environnement : réseaux, système d'information, système de veille...

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, nous nous sommes appuyés sur les travaux de G. Le Beauterf qui propose « un découpage » de la notion de compétences en trois dimensions :

### Les connaissances

- Compétences déclaratives générales et/ou d'intelligibilité : savoirs fondamentaux, droit, santé psychologie, sociologie...
- Savoirs spécifiques à l'environnement professionnel : des connaissances spécifiques à un environnement professionnel donné.
- Des connaissances procédurales : les procédures à mettre en œuvre, les méthodologies professionnelles.

### Les savoir faire

- Les savoir faire opérationnels : issus de l'expérience, capacité à mettre en œuvre les méthodologies, des savoirs issus de l'expérience.
- Des connaissances empiriques : des acquis issus de l'expérience intuitive, les effets du tâtonnement (logique de l'essai erreur).
- Les savoirs relationnels : entrer en relation, échanger, négocier, interagir, capacité à adapter la communication aux situations.
- Des savoir faire cognitifs : capacité d'analyse, traiter, gérer de l'information, raisonnement.

### Les ressources incorporées – les ressources de réseaux

- Les qualités, les aptitudes, les ressources propres de l'environnement.

L'acquisition de compétences est donc la mobilisation de ressources en interaction. Il ne s'agit pas d'une démarche linéaire mais bien d'un processus dynamique que nous pouvons développer comme suit :

## Démarche et moyens pédagogiques proposés

Les objectifs pédagogiques impliquent de construire une démarche cohérente tout le long de la formation. Cette démarche s'appuie en partie sur des moyens existants :

- Début de formation : travail sur les représentations du métier.
- Présentation des DF : les compétences prescrites.
- Temps de groupe, par exemple : réserver du temps à chaque atelier pour mettre en avant les compétences de l'Éducateur.trice de Jeunes Enfants au regard des échanges dans le groupe. Travail de groupe puis appropriation individuelle.
- Entretiens d'évaluations.

Compte tenu des textes réglementaires en vigueur et la notion de compétence structurant la formation, l'appropriation de cette notion implique l'ensemble des cadres pédagogiques. Ceci étant, au vu de l'organisation pédagogique actuelle du Centre, le pilotage de la démarche compétence repose, s'appuie avant tout sur la responsabilité des responsables de dispositifs de formation.

Cette responsabilité se décline en 2 axes principaux :

- Informer, expliciter, permettre et accompagner l'appropriation
- Ingénierie de la « démarche acquisition de compétence » en relation étroite avec les responsables de domaine de formation et les référents terrains.

Pour les étudiants, c'est à l'occasion des temps d'infos, les temps de préparation aux stages, les temps de réflexivité sur la pratique, les temps de préparation à l'évaluation que se diffusent les attendus en matière de compétences... A ces dispositions pédagogiques s'ajoutent des temps spécifiques d'explicitation de la notion de compétence.

Si l'équipe pédagogique du CRFPE prépare l'étudiant à l'acquisition de compétences, celles-ci ne peuvent s'acquérir qu'à partir des activités réalisées durant les stages. Ce postulat confirme la place du référent terrain et des responsables de structures. Cette délégation aux structures se décline comme suit :

- Elaborer et proposer aux étudiants des situations professionnelles en relation avec les compétences du stage concerné ;
- Accompagner et conseiller le stagiaire au cours des activités professionnelles, par exemple à partir des travaux demandés par le Centre de Formation et réalisés en stage ;
- Mettre en place un processus d'évaluation intermédiaire et d'évaluation finale, pour formaliser l'évolution durant le stage et les acquis en fin de stage ;
- Participer, avec le représentant du CRFPE, aux visites de stage (DF1 et DF2) facilitant ainsi, pour l'étudiant, la vision globale sur son parcours de formation ainsi que la transférabilité des capacités acquises sur d'autres situations professionnelles ;
- Travailler, avec l'étudiant son positionnement professionnel. Cette démarche contribuant à l'appréhension d'une identité professionnelle.

Ces objectifs pédagogiques ont pu être travaillés avec un groupe de référents professionnels.

Cette démarche de co-construction a permis d'élaborer un guide de l'accompagnement du stagiaire EJE.

Ce guide est disponible sur notre site Internet. Depuis 2015, date de sa mise en ligne, il a été téléchargé en moyenne 15 mille fois par an, et nous avons été interpellés par des collègues de toute la France.

La prise en compte des éléments ci-dessus : notion de compétence et alternance intégrative implique une ingénierie de l'accompagnement du parcours de formation.

## B. La démarche d'accompagnement du parcours de formation

Depuis quelques années, les travaux en sociologie des professions (Claude Dubar) ont montré qu'à l'occasion des changements professionnels et en particulier de la formation professionnelle s'opéraient des transactions identitaires de deux ordres :

- Transactions biographiques : évolution du regard que l'on porte sur soi en relation avec son histoire
- Transactions relationnelles : celles-ci s'opèrent à l'occasion de nouvelles expériences et de nouvelles rencontres. Elles sont de l'ordre de la socialisation.

Ces évolutions identitaires s'opèrent dans la diversité mais également dans la complexité. En effet, à la différence d'autres types d'enseignement supérieur, l'acquisition de compétences professionnelles d'éducateur.trice de jeunes enfants, nécessite d'établir des liens entre les différentes dimensions de la formation (connaissances théoriques, expériences pratiques et attitudes). Cette démarche implique de mettre en question ces différents apports et renvoie chacun à son parcours individuel de formation.

Au regard de notre mission de service public de formation professionnelle et de notre projet pédagogique, **il s'agit d'accompagner la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.**

Pour ce faire, nous proposons, pour cette démarche de suivi pédagogique, la mise en oeuvre **des objectifs opérationnels** suivants :

- Aider l'étudiant à tirer expérience de son parcours antérieur à la formation
- Accompagner l'étudiant dans la construction de son parcours de formation
- Définir des objectifs de stage en adéquation avec les contenus théoriques et les compétences professionnelles à acquérir
- Evaluer l'évolution de la dynamique de formation et évaluer les effets de la formation (acquis, capacités, compétences)

**Les moyens** utilisés par l'équipe pédagogique sont les suivants :

- Des temps d'information réguliers
- Des suivis pédagogiques de groupes
- Ateliers de pratique professionnelle
  
- Des entretiens individuels
- Des visites de stage
- Des commissions pédagogiques de validation semestrielles.

Pour la mise en œuvre de ces moyens de l'accompagnement pédagogique, l'équipe s'est associée le concours de professionnels.

Pour évaluer les acquis de la formation et l'évolution du parcours de formation, le CRFPE s'est doté d'instances spécifiques qui sont présentées et développées dans le dernier chapitre du projet pédagogique : « Référentiel d'évaluation et commissions pédagogiques ».

## L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DU CRFPE

### A) Les architectures de la formation :

Spécialisé dans la formation sur un segment d'activité professionnel spécialisé, le CRFPE propose l'accès à la formation et à la certification à partir de l'ensemble des voies de qualification : - La formation initiale - la formation continue - la V.A.E - l'apprentissage.

En s'appuyant sur l'évaluation des expériences antérieures, le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance propose une architecture de formation professionnelle, pouvant accueillir ces différentes situations :

#### ▪ La formation professionnelle par domaines capitalisables :

- . Formation destinée à toute personne voulant se former au métier d'EJE, quel que soit son statut, par une ingénierie de formation pensée pour pouvoir individualiser les parcours de formation (VAE, Contrat d'apprentissage, Contrat de professionnalisation...).
- . Prise en compte des acquis du parcours antérieur
- . Un dispositif de formation strictement organisé par domaines de formation (théorie et pratique)

Par ailleurs, comme exprimé dans la première partie de ce dossier, dans un souci d'équité et pour répondre à la volonté politique, notre établissement organise la formation EJE sur des sites délocalisés répartis sur le territoire régional : concrètement la formation EJE est proposée sur : - Lille - Arras - Grande-Synthe - Maubeuge

### B) Une organisation adaptée aux finalités :

Dans le respect des textes réglementaires et pour permettre l'application, dans de bonnes conditions, du projet pédagogique, l'organisation du centre de formation repose sur la définition de fonctions :

#### La direction

La Direction, composée du Directeur de l'établissement et deux directrices des services : Direction des Etudes d'Éducatrice de Jeunes Enfants et Direction Financière et Ressources Humaines, assure le bon fonctionnement de la gestion et de l'organisation générale du Centre.

La direction des études pour la formation EJE est garante du respect de l'application des textes réglementaires et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle rend compte régulièrement au Directeur de l'établissement, qui à son tour rend compte au Conseil d'Administration et produit l'ensemble des documents soumis au contrôle des administrations de tutelles : DRJSCS et Conseil Régional Hauts-de-France.

## **L'équipe pédagogique : les cadres pédagogiques permanents**

Par délégation du Directeur, ils (elles) assurent des fonctions d'ingénierie de formation, de pédagogie directe (des cours...), de pédagogie indirecte (correction...).

L'ensemble des membres de l'équipe est engagé dans des activités pédagogiques communes : cours – travaux pratiques – suivi pédagogique de groupe – suivi pédagogique individuel – guidance de mémoire...

Par ailleurs nous avons déterminé, au sein de l'équipe, des responsabilités pédagogiques spécifiques de :

### **▪ Coordinateur de dispositif de formation :**

Dans l'organisation pédagogique du CRFPE., la fonction de Coordinateur de Dispositif de Formation, représente une évolution par rapport à la fonction précédente de « Responsable de Dispositif ». Cette dernière se définissait en tant que telle, mais également au regard, en complément, de la fonction de Responsable de Domaine de Formation.

Cette fonction pédagogique est structurée à partir des dimensions suivantes :

- Construire l'architecture générale de la formation concernée.
- Construire et veiller aux articulations pédagogiques, à la cohérence des liens inter-modules de formation, aux inter-professionnalités.
- Assurer le contrôle du planning d'une séquence de formation avant publication aux étudiants.
- Communiquer le sens global de la formation aux différents acteurs, et en particulier aux étudiants.
- Développer l'animation territoriale, y compris la mise en stage.

Tout comme à Lille, les formations délocalisées sont sous la responsabilité d'un(e) coordinateur.trice de dispositif de formation.

### **▪ Responsable de domaine de formation**

Le (la) responsable de Domaine de Formation assume ses responsabilités professionnelles par délégation du Directeur du Centre de Formation et de la Directrice des Études, et en collaboration avec les coordinateurs de dispositif et responsables des modules.

La définition de fonction de « responsable de Domaine de Formation » au CRFPE se structure à partir de trois dimensions :

- **Par sa place centrale dans le dispositif de formation (animation),**
- **En tant que garant de la qualité du déroulement pédagogique,**
- **Par la responsabilité de la gestion (en particulier pour les DF1 et DF2) de l'ingénierie de la formation.**

## ▪ **Coordinateur de formation parcours individualisé et référent apprentis**

Le ou la cadre pédagogique assure le suivi individualisé des stagiaires bénéficiant de dispenses, d'allègements<sup>13</sup> et/ou sous statut d'apprenti.

En tant que « référent apprentis », ce cadre pédagogique exerce ses fonctions sous la responsabilité de la Directrice des Etudes, le « référent apprentissage » a pour mission de permettre aux « étudiants apprentis » d'effectuer un parcours de formation facilitant l'acquisition des compétences professionnelles, telles que prévues dans la réglementation de l'apprentissage et de la formation préparant au DEEJE. Il.Elle veille au respect du projet pédagogique du Centre de Formation, et assure une préparation au DEEJE dans les meilleures conditions. Autrement dit, garantit la cohérence pédagogique du parcours de formation des apprentis en lien avec l'ensemble des cadres pédagogiques.

## ▪ **Responsable pédagogique des stages :**

Le ou la cadre pédagogique qui assume cette fonction, l'exerce sous la responsabilité de la Direction des études.

- Il.elle est garant.e de la procédure pédagogique de mise en stage,
- Recherche l'adéquation optimale entre les objectifs et projets de stage des étudiants d'avec l'offre de stage,
- Rencontre régulièrement les services qui accueillent les stagiaires en vue d'améliorer l'alternance,
- Fait les liens et communique avec l'équipe pédagogique, les services et les étudiants.

La Direction et l'équipe pédagogique sont « aidées » dans leurs tâches par une équipe « administrative ».

Les activités des assistantes administratives sont définies par fonction spécifique : secrétariat de direction – secrétariat gestion et ressources humaines – comptabilité - secrétariat de planning de formation – secrétariat des stages – secrétariat de suivi de la scolarité – secrétariat de sélection – accueil.

## **Les intervenants occasionnels**

Plus de 150 intervenants collaborent à la formation des Educateurs.trices de Jeunes Enfants au CRFPE de manière globale, nous pouvons différencier plusieurs « profils » d'intervenants :

- **Des intervenants « enseignants-chercheurs »** : ils.elles contribuent à la formation en fonction de leur domaine d'expertise et dans ce cadre, ils(elles) assurent essentiellement les contenus de formation de type disciplinaires : psychologie, sociologie, droit, santé, sciences de l'éducation, anthropologie...

- **Des représentants d'institutions, de services de l'action sociale** : Ces professionnels.elles sont sollicités.ées essentiellement pour les contenus méthodologiques. Ils.elles interviennent en fonction d'un domaine, d'une problématique spécifique (handicap, immigration, protection de l'enfance...).

---

<sup>13</sup> Cf. document B. 1-11



- **Des professionnels éducateurs de jeunes enfants** : associés à la formation, ils assument des activités de pédagogie directe (cours, animation de Travaux Pratiques, visites de stage) et des activités de pédagogie indirecte (correction de travaux d'évaluation et de certification...).

Ces interventions sont globalement de deux ordres :

**Intervenants** pour les sessions de méthodologie (pratique professionnelle) par exemple les sessions jeux, livres... et/ou de techniques éducatives

Par ailleurs, les professionnels.elles EJE sont également sollicités.ées dans le cadre de la préparation aux épreuves du Diplôme d'Etat d'Éducateur.trice de Jeunes Enfants : oraux du DF2, du DF1, corrections synthèses DF4 ou épreuves communication DF4, DF3. Ils.elles continueront à l'être dans le cadre des nouvelles modalités de certification à mettre en place, avec la réforme en cours.

## Les étudiants dans la formation

A propos de la place des étudiants dans la formation, il nous faut distinguer deux niveaux : l'engagement individuel de chaque étudiant – la représentation collective des étudiants.

### L'engagement individuel :

Chaque étudiant se formant à la profession d'éducateur.trice de jeunes enfants a fait le choix de s'engager dans une formation professionnelle préparant à un métier du travail social et par conséquent d'aide à la personne. La prise en compte de ces notions implique quelques caractéristiques dans le rapport de chaque personne à la formation.

En effet au delà des acquis en matière de connaissances, de stages, il est attendu des étudiants une capacité à **assumer en responsabilité** les différents niveaux de la formation :

- Capacité à la relation et à la communication (les enfants, les parents, les professionnels)
- Capacité à s'investir dans la formation en acceptant la mise en débat, la participation, le travail en équipe.
- Capacité à respecter les cadres de la formation (respect des échéances, présence régulière...).

Plus globalement, il s'agit donc d'adopter une posture adaptée « savoir être » propice aux apprentissages.

Par ailleurs, considérant le caractère professionnel de la formation, nous proposons à chaque étudiant d'acquérir et de développer **une démarche d'auto-évaluation**. L'équipe pédagogique accompagne de manière individuelle chaque étudiant dans l'acquisition de cette démarche, l'objectif étant de déclencher au plus tôt possible en formation, le processus réflexif indispensable pour les métiers du social.

### La représentation collective des étudiants :

En début de formation, puis à chaque début d'année, les étudiants élisent de manière démocratique des représentants. Au CRFPE nous distinguons deux formes de délégation.

- **Les délégués de groupe** : Ils(elles) représentent les étudiants dans les différentes instances de validation semestrielle. Ils(elles) sont en quelque sorte « les portes paroles » de chaque étudiant lors de l'étude des situations.  
Par ailleurs, c'est également le délégué de groupe qui peut assister un étudiant au conseil de discipline (cf. règlement intérieur applicable aux étudiants).

- **Le collège « délégués de promotion » composé des délégués de groupe** représentent les différentes promotions d'étudiants dans les instances formelles de suivi de la formation.

**Le conseil de perfectionnement** (cf. texte de présentation en annexe) : le conseil de perfectionnement est une instance formelle et obligatoire de suivi de la formation.

Les membres du conseil de perfectionnement (dont les étudiants) analysent la qualité de la formation et la cohérence de la formation d'avec les perspectives d'insertion professionnelle, formulent toute proposition susceptible d'améliorer les contenus de formation et/ou d'adapter la formation à de nouveaux besoins repérés.

Les membres du conseil de perfectionnement formulent des avis sur les changements envisagés à propos des éléments structurant la formation : - règlement intérieur - référentiel d'évaluation - référentiel de sélection..., les évolutions dans le champ de la petite enfance, des pratiques professionnelles... dans la perspective d'adapter la formation aux exigences en évolution. Il s'agit donc d'engager une réflexion prospective.

#### **Les réunions direction/délégués de promotion :**

La Direction réunit régulièrement les délégués de promotion et des représentants de l'équipe de formation en vue de prendre en considération les remarques, questions et demandes des étudiants.

Par analogie avec le monde du travail, ces rencontres s'apparentent aux réunions « délégués du personnel ».

Au-delà des définitions ci-dessus, et sans attendre les réunions formelles, les délégués ont la possibilité de solliciter l'ensemble des responsables, les cadres formateurs(trices) de la formation dans la perspective de « régler » toute difficulté dans la mise en œuvre de la formation et/ou de faire remonter toutes propositions en vue d'améliorer ladite formation.

Considérant, une fonction de délégation qui n'est pas toujours simple à assumer le CRFPE propose aux délégués une formation à la fonction.

## LE DEROULEMENT ET LES CONTENUS DE FORMATION

### Les axes forts de la pédagogie au CRFPE :

Compte tenu des textes réglementant la formation, mais également d'une vision de la professionnalité de l'Éducateur.trice de Jeunes Enfants (culture, identité, compétences), l'équipe pédagogique a déterminé un certain nombre d'axes pédagogiques fondamentaux.

**a. La notion de prévention :** C'est à partir de cette ambition d'expertise que les étudiants pourront appréhender les missions de prévention dévolues à leurs activités professionnelles. Considérant le caractère « brouillé » de cette notion (mot valise), nous précisons qu'il s'agit de « prévention prévenante » et non la prévention visant la prédiction de l'évolution de l'enfant (cf. problématique de la délinquance des adolescents). Concrètement, c'est en apportant au jeune enfant les conditions d'un développement harmonieux (respecter le rythme de ces acquisitions, sécurité affective...) que s'organise la prévention prévenante.

**b. Une expertise** en ce qui concerne le jeu et son usage opportun pour accompagner le développement et la recherche du mieux-être chez l'enfant (cultiver la créativité...) des connaissances théoriques et pratiques en lien avec les connaissances sur l'enfant... le jeu essentiel au développement de l'enfant, support de la relation à l'enfant. Des liens sont à opérer avec les notions de pédagogies de psycho socio pédagogie...

**c. La maîtrise de la connaissance du jeune enfant dans une approche globale :** dans la perspective de former des professionnels à même d'observer finement, d'analyser avec pertinence et d'accompagner tout enfant quelle que soit sa situation, il est indispensable de maîtriser (notion d'expertise) l'ensemble des connaissances sur l'enfant.

Cet axe pédagogique est avant tout développé à partir des contenus théoriques dans l'ensemble des domaines de formation. Plus particulièrement, l'équipe pédagogique accorde une importance particulière au contenu de psychologie (connaître le comportement de l'enfant... les étapes d'apprentissage, la psychopathologie, la psychologie générale et la psychologie de développement).

D'autres sciences humaines et sociales sont également prises en compte comme, par exemple, un enseignement conséquent en santé de l'enfant, en droit civil ou bien encore des contenus de sociologie et de psychosociologie de l'enfance.

Cette acquisition de connaissances théoriques est indispensable dans la perspective du positionnement pré professionnel durant les temps de stage.

Au Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance le déroulement de la formation dépend du dispositif de formation dans lequel chaque étudiant est engagé (voir à ce propos le paragraphe : les architectures de formation).

Ceci étant, deux principes pédagogiques structurent le déroulement de chaque formation à savoir l'alternance et l'interprofessionnalité. Ces deux notions, centrales dans la construction des modules de formation, méritent d'être quelque peu définies :

- **L'alternance<sup>14</sup> :**

Dans une définition simple, voire simpliste, nous pouvons exprimer que l'alternance pédagogique concerne la juxtaposition de temps de formation théorique et de temps de formation pratique (stage).

Cette définition, très réductrice, n'est pas acceptable pour l'équipe pédagogique du CRFPE.

L'alternance pédagogique ou alternance intégrative s'intéresse surtout aux liens et aux interactions (complexes) présents sur l'ensemble des espaces et des temps de formation.

Par exemple : Si le lieu de stage est avant tout le lieu de l'apprentissage pratique, il peut également permettre aux étudiants d'acquérir ou d'approfondir des connaissances (problématiques spécifiques, fonctionnement du service, politiques sociales...).

A contrario les temps de formation théoriques (en centre de formation) sont également des temps d'expérimentations de pratiques pré professionnelles : le travail en équipe, le respect d'un cadre (horaire, présence...), le positionnement, la communication écrite, la prise de parole...les travaux pratiques...

On le voit bien, à l'occasion de ces deux exemples, l'acquisition de compétences professionnelles d'éducateur.trice de jeunes enfants oblige la prise en compte d'une « alchimie » complexe qui croise les différentes instances de formation.

Au-delà de la transmission de connaissances et des temps de stage...c'est dans la gestion des interactions que se structurent la compétence et l'identité professionnelle.

L'équipe pédagogique (cadres formateurs(trices), professionnels(elles)...) se propose donc d'accompagner **l'alternance intégrative** en organisant des espaces formatifs spécifiques : les entretiens individuels de suivi pédagogique, les ateliers de professionnalisation...

Il est également attendu des étudiants qu'ils mobilisent l'ensemble des activités pédagogiques pour mettre en débat, en tension le difficile rapport théorie/pratique.

- **L'interprofessionnalité :**

Les pratiques de formation en interprofessionnalité ne sont pas récentes au sein du CRFPE. Dès les années 90 l'équipe pédagogique organisait des modules de formation à destination d'étudiants de plusieurs filières correspondants à différents niveaux de qualification de carrières sociales.

Aujourd'hui les réformes des études des professions sociales de niveau II encouragent l'équipe à poursuivre dans cette voie, puisque dorénavant, il convient, à partir de deux domaines de formation communs, de structurer une forme de « culture professionnelle » commune du travail social.

Cette perspective a pour but de faciliter le travail en partenariat au bénéfice de la prise en compte des besoins des personnes en difficultés.

Ces activités pédagogiques en « interprofessionnalité » visent les objectifs suivants :

- Faire évoluer les représentations réciproques des professions de l'éducatif et du social ;
- Faire émerger les identités professionnelles spécifiques et la complémentarité des professions ;
- Connaître un champ plus large d'institutions et de services dans lesquels sont engagés des travailleurs sociaux ;
- Engager une réflexion professionnelle commune.

Durant le parcours de formation, les étudiants du centre se verront donc proposer des sessions communes avec des collègues d'autres centres de formation.

<sup>14</sup> Lire à ce propos : « *qu'est-ce qu'apprendre par alternance ?* ». Ouvrage collectif. Les cahiers du social. Neo édition. Janvier 2006

## Les contenus de formation :

Conformément à la réglementation, les contenus de formation sont structurés par domaines de compétences. Un domaine de compétence représente un ensemble d'enseignements théoriques et un temps d'apprentissage pratique à partir des stages.

Dans chaque domaine de compétence nous proposons aux étudiants :

- **Des enseignements disciplinaires** : des cours théoriques attachés à une discipline généralement proposée en promotion et/ou demi promotion
- **Des enseignements en méthodologie professionnelle** : Ces enseignements ou travaux pratiques concernent les « savoir faire et savoir être » nécessaire à l'exercice du métier. Ces contenus de formation sont généralement proposés en demi promotion ou en groupe

**Un accompagnement pédagogique** : il s'agit ici d'accompagner l'alternance et permettre aux étudiants de s'approprier les différentes dimensions constitutives des compétences professionnelles. Ces temps de formation sont proposés en groupe, en individuel, ou en auto formation.

C'est dans ce cadre que nous proposons les **ateliers de professionnalisation** (G.A.P)

La formation est organisée en quatre domaines de formation. Les deux premiers domaines de formation (DF1 et DF2) sont spécifiques à la formation des éducateurs de jeunes enfants (le cœur de métier), les deux derniers (DF3 et DF4) sont communs à l'ensemble des formations en travail social de niveau III.

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA FORMATION E.J.E

Intitulé du domaine de formation	Enseignement
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DF1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille</li> </ul>	<b>500 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DF2 : action éducative en direction du jeune enfant</li> </ul>	<b>500 heures</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DF3 : communication professionnelle</li> </ul>	250 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DF4 : dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</li> </ul>	250 heures
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TOTAUX :</li> </ul>	1 500 heures

Durée du stage	Période
1 <sup>er</sup> période : 8 semaines ( stage de découverte)	Semestre 1
2 <sup>ème</sup> période :8 semaines	Semestre 2
3 <sup>ème</sup> période : 8 semaines	Semestre 3
4 <sup>ème</sup> période : 36 semaines	Semestres 4 et 5
Total 60 semaines	

*Chaque domaine de formation est présenté de façon détaillée dans les pages qui suivent.*

## PRÉSENTATION DES DOMAINES DE FORMATION

En lien avec le décret n° 2018-734 du 22 août 2018, relatif aux formations et diplômes du travail social et à l'annexe 1 « référentiel professionnel » pour le métier d'EJE, nous mettons en œuvre depuis septembre 2018 une architecture de formation qui prend appui sur les fonctions suivantes :

- ✓ INSTAURATION DE LA RELATION ET ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE ENFANT EN COOPERATION AVEC SA FAMILLE ET DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL
- ✓ ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIAL, EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE EN DIRECTION DU JEUNE ENFANT EN COOPERATION AVEC SA FAMILLE
- ✓ CONCEPTION ET CONDUITE DE L'ACTION EDUCATIVE AU SEIN D'UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET PLURI PROFESSIONNELLE
- ✓ ELABORATION DE L'ACTION EDUCATIVE EN LIEN AVEC LES CADRES INSTITUTIONNELS ET LES PARTENAIRES
- ✓ CONTRIBUTION A LA COMPREHENSION ET A L'EVOLUTION DU DOMAINE EDUCATIF ET SOCIAL DE LA PETITE ENFANCE

Nous avons élaboré une stratégie de formation à partir des déclinaisons des activités de ces fonctions, telles qu'elles sont présentées au niveau du référentiel national. Néanmoins, nous nous basons également sur notre connaissance et expertise du métier d'EJE en lien avec son champ professionnel.

En effet, l'ensemble des activités du centre de formation mais plus précisément : nos travaux de recherches portant sur le secteur et/ou sur le métier d'EJE (cf. voir publications), ainsi que les actions en direction des terrains professionnels, l'animation territoriale sur les quatre territoires que nous occupons, nous permet d'être en veille sur les évolutions professionnelles et adapter notre offre de formation aux besoins que nous repérons.

Dans le cadre de cette nouvelle réforme des formations en travail social, l'équipe pédagogique s'est impliquée dans un travail de réflexion autour des nouveaux textes, en l'interrogeant et en le faisant évoluer.

Les enjeux sociétaux actuels, comme par exemple les réponses en termes de dispositifs de prévention et de lutte contre la précarité dès la petite enfance, positionnent l'EJE au cœur des politiques publiques en direction de l'enfance.

Le CRFPE, en tant qu'acteur de la formation, est présent et s'engage dans les réflexions et actions dans ce sens.

Nos partenariats avec des institutions du secteur mais aussi avec l'Education Nationale, témoignent de notre engagement et de notre volonté de former des futurs professionnels qui répondent aux évolutions du secteur de l'enfance, tout en partageant une culture commune avec l'ensemble des travailleurs sociaux.

Dans une société où les évolutions sont de plus en plus rapides, le réseau professionnel devient un outil incontournable pour tout professionnel du travail social. Le métier d'éducateur de jeunes enfants, et l'éducation de la petite enfance dont ce professionnel a la responsabilité, ne peut être pensé en dehors de ces évolutions.

Le C.R.F.P.E. s'est saisi de la réforme du diplôme pour faire encore évoluer sa proposition pédagogique afin qu'elle réponde aux enjeux des terrains professionnels.

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement, conformément à l'arrêté ministériel du 25 août 2011 « l'obtention du diplôme d'Etat donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS). La formation préparant au diplôme d'Etat d'EJE est structurée en modules de formation valorisés en crédits ECTS et répartis sur six semestres ». Chaque semestre doit être validé par l'obtention de 30 ECTS.



## DOMAINE DE FORMATION 1

### Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

**Coordinatrice des Domaines de Formation 1 et 2 :** Nathalie Rharbi.

**Cadres pédagogiques associés au Domaine de Formation 1 :** Marie Andrys, Virginie Carlier, Elise Fabre, Odile Jarroux, David Mouriaux.

### Définitions

Engagé dans un travail d'accompagnement, d'éducation et de la promotion du bien-être de l'enfant, l'éducateur de jeunes enfants, comme l'ensemble des travailleurs sociaux, est aussi impliqué dans le travail auprès des parents.

Pour cela il doit, au cours de sa formation, construire des compétences dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs familles.

Si accueillir la famille semble relever d'une évidence, la mise en œuvre de cet accueil suscite de nombreuses questions autour de la posture professionnelle telles que la bonne mesure, la disponibilité, la découverte et le partage avec l'Autre. L'accompagnement des familles, mobilise des savoir-faire et des savoir-être qui, inscrits dans une dynamique professionnelle, doivent permettre un travail de co-construction entre parents et professionnels. Ce travail n'est pas exempt de questionnements sur les cadres de références de chacun, autour de la vision de l'enfant, autour des attentes des acteurs, autour des finalités des projets menés ensemble.

Pour ce domaine de compétences 1 « Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille », l'équipe pédagogique du CRFPE se fixe pour objectif d'accompagner les étudiants dans l'acquisition des compétences spécifiques et partagées, qui se déclinent en fonction du contexte d'intervention et des conditions d'exercice de ce métier.

Concrètement, par la transmission des contenus disciplinaires, par l'apport d'outils méthodologiques, par le travail sur les « savoir-être » et la réflexion concernant la posture professionnelle, il s'agit de former les étudiants aux enjeux du travail en direction des familles.

### Les compétences inscrites au niveau du domaine de formation 1 sont les suivantes :

En ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement centrés sur le jeune enfant :

- ✓ Mettre en œuvre des pratiques éducatives adaptées au contexte d'accueil
- ✓ Favoriser le développement global de l'enfant
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre les conditions favorisant le jeu, l'expression, l'accès à la culture et les processus d'autonomisation du jeune enfant.
- ✓ Accompagner et soutenir les processus de socialisation de l'enfant
- ✓ Créer les conditions de l'observation de l'enfant et du groupe
- ✓ Animer un groupe en fonction du contexte et de l'âge des jeunes enfants
- ✓ Développer une relation privilégiée avec le jeune enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux

En ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement de la famille :

- ✓ Mettre en œuvre des pratiques d'accueil et d'accompagnement adaptées au jeune enfant et à sa famille.
- ✓ Analyser et soutenir les liens entre les jeunes enfants et les parents.
- ✓ Reconnaître et faciliter la fonction parentale.
- ✓ Organiser une transmission d'informations pour permettre une continuité des soins au jeune enfant.
- ✓ Accueillir les familles au sein de la structure.
- ✓ Impliquer les parents dans les espaces institutionnels de la structure
- ✓ Coopérer avec les parents pour élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif du jeune enfant.
- ✓ Contribuer à la cohérence de l'action éducative dans une continuité éducative entre l'environnement familial et institutionnel.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions favorisant la participation des parents.

En ce qui concerne l'organisation des espaces d'accueil :

- ✓ Aménager des espaces sécurisants dans lesquels le jeune enfant peut explorer son environnement, s'exprimer librement et être acteur de son activité.
- ✓ Aménager des espaces d'accueil, d'échanges entre les parents et les professionnels et les parents entre eux.

Pour permettre la « mise au travail » et le développement de l'ensemble de ces compétences, le CRFPE accompagne l'étudiant dans le repérage et la compréhension des enjeux liés à l'accompagnement des familles. Ce travail ne peut se réaliser sans un lien fort avec les contextes de stage. En lien avec la pratique, nous souhaitons voir émerger chez l'étudiant une démarche de réflexion et d'analyse liées aux contextes d'accueil des enfants, de leurs histoires, de leurs vécus et des relations avec leurs milieux familiaux.

L'ensemble des contenus est envisagé dans une dynamique de complémentarité à partir de l'inscription de l'étudiant dans les équipes lors des temps de formation pratique, des temps d'échanges pour analyser les situations et la confrontation des points de vue, tout ceci au travers des rencontres avec des professionnels, des rencontres avec des parents, des temps de travail individuels et/ou collectifs et des ateliers de professionnalisation.

Les contenus de formation (500 heures) sont structurés en modules organisés sous l'angle de l'enseignement disciplinaire, par les connaissances théoriques de l'enseignement de méthodologie, de l'intervention professionnelle, de travaux pratiques et du positionnement professionnel. Les contenus de formation sont à situer dans la logique du socle commun, en lien avec les autres domaines de formation pour une compréhension globale des enjeux de la formation et du métier.

Le nombre de crédits affectés au DC1 correspond à 25 ECTS.

Pour chaque module, il est présenté les objectifs retenus par le centre de formation, à partir du référentiel national, ainsi que l'intitulé des contenus qui seront dispensés.

## MODULE 1 – REPRESENTATIONS SOCIALES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

### Semestre 1

#### Objectifs du module :

- Disposer de connaissances en lien avec la parentalité.
- Prendre conscience de ses représentations en lien avec la famille.
- Inscrire le travail avec les parents dans une dimension propre au métier d'éducateur de jeunes enfants.
- Etre sensibilisé aux enjeux de la relation parents-enfants.

#### Contenus :

- Présentation du domaine de formation.
- Le métier d'éducateur de jeunes enfants.
- Evolution des modes d'accueil, de la place et des représentations du jeune enfant.
- Journée de réflexion en lien avec la parentalité.
- Réflexion autour de l'attachement et de la séparation.
- Ethique et exercice de la profession.
- La diversité des familles.

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**

**Nombre d'heures du module : 32 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

---

## MODULE 2 – RECONNAITRE L'ENFANT ET SA FAMILLE : VERS UNE QUALITE D'ACCUEIL.

### Semestre 4

#### Objectifs du module :

- Approfondir les connaissances en lien avec la collectivité d'enfants.
- Repérer la complexité de « l'être parent ».
- Identifier les besoins des parents.
- Découvrir l'approche anthropologique et ouvrir son champ de références.

#### Contenus :

- La place de l'enfant dans le groupe : réflexion professionnelle (intégrant la dimension participation de l'enfant accueilli en collectivité)
- Les conflits et les tensions entre enfants : les comprendre pour les accompagner.
- La collectivité, un espace favorable au développement de l'enfant ?

- L'accueil de l'enfant et de sa famille : les enjeux des premières rencontres.
- Les besoins des parents : les repérer et les comprendre.
- La parentalité, approche psychologique.
- Les soins du jeune enfant : approche anthropologique.
- Les fonctions maternelles et paternelles.
- Les fonctions parentales et l'accès à l'autonomie.
- Les troubles de la parentalisation.
- Présentation de la méthodologie en lien avec les exposés

**Modalités d'évaluation du module : exposés en lien avec les thématiques du module - 6 heures**  
**Nombre d'heures du module : 69 heures**  
**Nombre d'ECTS. : 3**

## **MODULE 3 – METHODOLOGIE PROFESSIONNELLE ET DYNAMIQUE DE RECHERCHE**

### **Semestre 5**

#### **Objectifs du module :**

- Etre initié à la démarche de recherche en sciences sociales.
- S'inscrire dans une démarche de recherche professionnelle.
- Saisir l'intérêt de la recherche en tant que futur EJE.
- Relier pratique professionnelle et démarche de recherche.

#### **Contenus :**

- Présentation du mémoire professionnel.
- Initiation à la recherche :
  - Approche socio-historique de l'enfance et de l'adolescence.
  - Introduction à la recherche.
  - La recherche en sciences sociales et ses fondements.
  - La problématique : construction, exploration théorique.
  - La phase exploratoire.
  - La recherche en sciences humaines et sociales : les outils.
- Témoignages de professionnels ayant mené des recherches.
- L'observation – projet.
- Présentation d'outils méthodologiques.
- Méthodologie de recherche documentaire (à confirmer).
- Méthodologie de rédaction de fiche de lecture.

- Présentation de la certification.
- Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective.
- Suivi de groupe en lien avec la période de formation pratique.
- Ateliers de professionnalisation en lien avec la période de formation pratique.
- Atelier mémoire.

**Modalités d'évaluation du module : fiche de lecture sur un ouvrage en lien avec les méthodes de recherche.**

**Nombre d'heures du module : 66 heures**

**Nombre d'ECTS : 3**

## **MODULE 4 – LA FAMILLE, EVOLUTION ET REALITES.**

### **Semestre 5**

#### **Objectifs du module :**

- Disposer de connaissances en lien avec la famille.
- Connaître la dynamique des liens intra familiaux.
- Reconnaître la place de l'enfant dans la dynamique des liens.

#### **Contenus :**

- Approche sociologique de la famille :
  - Les traits caractéristiques de la famille contemporaine.
  - La sociologie du couple.
  - Les formes familiales et les modes de vie.
  - Les styles éducatifs et la socialisation familiale.
  - La sphère domestique : vers une réduction des inégalités ?
- Approche juridique de la famille :
  - L'autorité parentale, définition. Droits et devoirs parentaux.
  - L'autorité parentale. Conséquences des droits et devoirs parentaux.
  - L'exercice de l'autorité parentale et le placement.
  - L'autorité parentale et les interventions judiciaires.
  - Le couple.
  - La filiation.
- Le placement, l'attachement en question.
- L'adoption, l'attachement en question.
- La discontinuité du lien (à voir).
- L'enfant témoin et victime de violences conjugales.
- Prévention et protection de l'enfance.

- L'intérêt de l'enfant en question.
- La place des médias dans la relation parents – enfants.
- Atelier mémoire.

**Modalités d'évaluation du module : contrôle de connaissances sociologie et droit**  
**Nombre d'heures du module : 81 heures**  
**Nombre d'ECTS : 4**

---

## **MODULE 5 – L'ESPACE FAMILIAL : ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DES LIENS**

### **Semestre 6**

#### **Objectifs du module :**

- Disposer de connaissances relatives aux processus relationnels intrafamiliaux.
- Se situer dans la dimension relationnelle.
- Connaitre le développement de l'enfant et de l'adolescent.
- S'inscrire en tant qu'EJE dans une dynamique préventive.

#### **Contenus :**

- L'attachement et les troubles de l'attachement.
- Les apports de la neuropsychologie en lien avec l'attachement.
- L'enfant, sa famille, la maladie et la mort.
- L'analyse systémique, compréhension des relations familiales.
- La communication non violente.
- La médiation familiale.
- La compréhension des relations fraternelles.
- Pré adolescence et adolescence : une étape comme une autre ?
- Les lieux d'accueil enfants parents : une dynamique de prévention.
- Les entretiens d'aide.
- Atelier mémoire.
- Accompagnement mémoire.
- Ateliers de professionnalisation.
- Travail pédagogique en lien avec les évaluations et les écrits DE.

**Modalités d'évaluation du module : oral de problématique mémoire**  
**Nombre d'heures du module : 97 heures**  
**Nombre d'ECTS : 5**

## MODULE 6 – LA PLACE DES FAMILLES DANS LES INSTITUTIONS : A LA RECHERCHE D'UNE JUSTE PROXIMITE.

### Semestre 6

#### Objectifs du module :

- Repérer la place potentielle des parents au sein des institutions.
- S'inscrire dans une dynamique réflexive en lien avec l'accompagnement des parents.
- Repérer l'importance de la reconnaissance des parents et de leur place.
- Mener une réflexion autour des facteurs qui peuvent fragiliser l' « être parent ».

#### Contenus :

- L'aménagement de l'espace : accueillir les parents.
- La place des parents au sein des projets institutionnels.
- TP en lien avec la place des parents au sein des projets.
- L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap et sa famille.
- L'accompagnement des parents en situation de handicap.
- L'accompagnement des parents souffrant de maladies psychiques.
- Les rencontres entre parents : valorisation des pratiques.
- La vulnérabilité : accueil et compréhension du vécu parental.
- Les compétences parentales : réflexion professionnelle.
- Posture professionnelle et accompagnement des parents.
- Parents et citoyens : des dimensions à considérer.

**Module anglais : 12 heures**

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**

**Nombre d'heures du module : 58 heures**

**Nombre d'ECTS : 4**

---

## MODULE 7 – PREPARATION AUX EPREUVES DE CERTIFICATION

### Semestre 6

#### Objectifs du module :

- Envisager l'écrit de mémoire professionnel avec distance et regard critique.
- Préparer l'oral de certification/présentation du mémoire professionnel.
- S'investir dans les oraux d'entraînement.

#### Contenus :

- Accompagnement mémoire.
- Temps d'écriture mémoire.

- Présentation de l'oral de certification.
- Préparation de l'oral de certification (groupe classe).
- Préparation individuelle à l'oral de certification.
- Oral d'entraînement à l'oral de certification.
- Travail personnel.

**Modalités d'évaluation du module : épreuves finales en centre d'examens**  
**Nombre d'heures du module : 59 heures**  
**Nombre d'ECTS : 4**



## DOMAINE DE FORMATION 2

### Action éducative en direction du jeune enfant

**Coordinatrice des Domaines de Formation 1 et 2 :** Nathalie Rharbi.

**Cadres pédagogiques associés au Domaine de Formation 2 :** Marie Andrys, Virginie Carlier, Elise Fabre, Odile Jarroux, David Mouriaux.

### Définitions

L'éducateur de jeunes enfants inscrit son action en faveur du bien-être et de l'épanouissement du jeune enfant. Au cœur des préoccupations de l'EJE travailleur social se situe donc l'enfant, mais également sa famille. La place de ces acteurs et le sens de leur accueil s'intègrent pleinement dans le champ de réflexion des professionnels et futurs professionnels. En lien avec les professionnels des équipes rencontrées sur les lieux d'exercice, les éducateurs de jeunes enfants témoignent de leurs compétences réflexives et de leurs capacités à agir.

Si le Domaine de Formation 2 contribue à structurer la place et le travail des étudiants auprès des jeunes enfants et de leurs familles, il entend aussi permettre aux étudiants de se repérer, de comprendre les enjeux liés à la petite enfance, de s'inscrire dans une dynamique en constante évolution et de se positionner.

L'adaptation aux publics rencontrés, aux différents champs d'intervention, aux lieux d'exercice, aux cadres législatifs, est une donnée forte de l'apprentissage. Les fonctions des EJE varient selon les secteurs de travail tout en étant porteuses d'une identité professionnelle spécifique.

### Les compétences précises inscrites au niveau du domaine de formation sont :

- ✓ Concevoir des situations éducatives et ludiques adaptées aux besoins, aux capacités et aux choix du jeune enfant.
- ✓ Organiser des repères spatio-temporels adaptés au contexte.
- ✓ Mettre en place des actions qui facilitent la dynamique collective en respectant l'individualité du jeune enfant.
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention en direction du jeune enfant.
- ✓ Impulser l'élaboration et la conduite de l'action éducative au sein d'une équipe.
- ✓ Concevoir l'action éducative dans une dimension pluri professionnelle.
- ✓ Coordonner l'action éducative avec l'équipe pluri professionnelle.
- ✓ Evaluer une action éducative.

Le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance souhaite favoriser chez l'étudiant l'acquisition d'une connaissance approfondie du développement du jeune enfant. Il entend également sensibiliser les étudiants à leur futur rôle auprès des familles. En permettant aux étudiants de prendre conscience de la diversité des problématiques rencontrées dans le contexte régional qui est le nôtre, nous souhaitons les sensibiliser aux réalités de vie des enfants et des familles. Ce faisant, nous les invitons à ajuster leurs savoirs et leurs pratiques. Cela passe par les connaissances, par l'élaboration de liens entre la théorie et la pratique, par l'inscription dans des projets.

Les contenus de formation (500 heures) sont structurés en modules, eux-mêmes organisés sous l'angle de l'enseignement disciplinaire, de l'enseignement de méthodologie professionnelle, de travaux pratiques, de travaux en sous-groupes et de temps de suivi pédagogique.

L'ensemble des contenus est à envisager en étroite relation avec l'accompagnement à la professionnalité. Celui-ci passe par une intégration dans des équipes lors des périodes de formation pratique, par des temps d'échanges pour analyser les situations et confronter les points de vue, par des rencontres avec des professionnels EJE, par des temps de travail, individuels et/ou collectifs, pour favoriser l'intégration des connaissances, par des ateliers de professionnalisation.

De plus, les contenus de formation sont à situer en lien avec les autres domaines de formation pour une compréhension globale des enjeux de la formation et du métier.

Le nombre de crédits ECTS affecté au DC2 correspond à 28 ECTS.

## **MODULE 1.1 – CONNAISSANCE DU JEUNE ENFANT.**

### **Semestre 1.**

#### **Objectifs du module :**

- Disposer de connaissances de base concernant le développement de l'enfant.
- Connaître les étapes significatives du développement de l'enfant.
- Disposer de repères au niveau de la santé de l'enfant.
- Situer l'enfant en tant qu'individu à part entière.

#### **Contenus :**

- La grossesse, l'accouchement.
- Les compétences du bébé et les interactions précoces.
- Le développement de l'enfant.
- La toilette de l'enfant.
- Le sommeil de l'enfant dont la mort inattendue du nourrisson.
- L'alimentation de l'enfant.
- Les besoins, les désirs de l'enfant.
- Les rites et les habitudes de l'enfant.
- Les émotions, les sentiments de l'enfant.
- L'estime de soi.
- La sociologie de l'enfance / la culture enfantine.

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**

**Nombre d'heures du module : 44 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

## MODULE 1.2 – CONNAISSANCE DU JEUNE ENFANT

### Semestre 1

#### Objectifs du module :

- Disposer de connaissances en lien avec le développement psychologique de l'enfant.
- Repérer les étapes du développement de l'enfant.
- Envisager les liens entre la théorie et les observations d'enfants réalisées lors des périodes de formation pratique.
- Identifier les besoins des enfants.

#### Contenus :

- Les courants théoriques de la psychologie.
- La psychologie du développement.
- L'éveil sensoriel.
- La sensori-motricité.
- Le langage.
- La psychomotricité : concepts, le développement psychomoteur de l'enfant, éducation-rééducation.
- La neuropsychologie.

**Modalités d'évaluation du module : contrôle de connaissances avec cours – 3 heures**

**Travail personnel : 21 heures**

**Nombre d'heures du module : 63 heures**

**Nombre d'ECTS : 3**

---

## MODULE 2 – L'ACTION ET LA RELATION EDUCATIVE

### Semestre 1.

#### Objectifs du module :

- S'initier à la démarche d'observation et en comprendre les enjeux.
- Apprendre à mobiliser ses capacités d'observation et d'écoute pour analyser les situations éducatives, adapter les dispositifs et démarches pédagogiques.
- Elaborer des liens réciproques entre la théorie et la pratique.
- S'initier à la démarche éducative.
- S'approprier les connaissances et les supports de l'accompagnement de l'enfant, des enfants et des enfants entre eux.
- Savoir individualiser les méthodes au sein d'un collectif

**Contenus :**

- L'observation de l'enfant.
- L'observation, l'analyse. TP.
- La dynamique de projet.
- La démarche éducative.
- Les émotions de l'enfant. TP.
- L'accompagnement du jeune enfant accueilli en collectivité.
- L'accueil du bébé (film et ateliers).
- La douleur chez l'enfant.
- Les relations sociales chez l'enfant.
- Le jeu et l'enfant.
- Suivis de groupe.

**Modalités d'évaluation du module : oral de situation éducative**

**Nombre d'heures du module : 85 heures**

**Nombre d'ECTS : 5**

---

## **MODULE 3 – PEDAGOGIE ET EDUCATION : UNE DYNAMIQUE DE REFLEXION**

### **Semestre 1**

**Objectifs du module :**

- Disposer de connaissances relatives aux sciences de l'éducation.
- Comprendre l'évolution de la petite enfance et sa prise en charge.
- Prendre connaissance de courants pédagogiques et de méthodes faisant référence dans l'approche de l'accompagnement des enfants.
- Savoir se référer et se questionner sur les principes pédagogiques pour justifier ses actions auprès des enfants.
- S'ouvrir aux pratiques d'ici et d'ailleurs.

**Contenus :**

- Histoire de la petite enfance dans le champ social.
- Sociologie de l'éducation.
- Définition et histoire de la pédagogie.
- Les courants pédagogiques.
- Les inégalités filles garçons au regard de la pratique professionnelle.
- La pédagogie en Europe.

**Modalités d'évaluation du module : exposés**  
**Nombre d'heures du module : 52 heures**  
**Nombre d'ECTS : 3**

---

## **MODULE 4 – CONNAISSANCES SPECIFIQUES DU JEUNE ENFANT.**

### **Semestre 2**

#### **Objectifs du module :**

- Disposer de connaissances spécifiques pour soutenir la dynamique évolutive de l'enfant dans tous les aspects de son développement.
- Savoir repérer les besoins des enfants pour y répondre de façon adaptée.
- Faire le lien entre les observations des enfants, les thématiques étudiées et l'accompagnement des enfants.
- Ouvrir les perspectives d'analyse des situations rencontrées.

#### **Contenus :**

- Les maladies et les troubles infantiles.
- Les infections ORL, les troubles digestifs, les éruptions cutanées, l'asthme, l'eczéma, les allergies, le diabète, l'épilepsie.
- Les troubles du développement.
- L'approche de la psychopathologie.
- La déficience, le handicap.
- Les maladies génétiques.
- L'autisme.
- L'hyperactivité.
- L'approche psychologique de la déficience intellectuelle.
- La précocité intellectuelle.
- L'énurésie, l'encoprésie.
- Le sida.

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**  
**Nombre d'heures du module : 85 heures**  
**Nombre d'ECTS : 4**

---

## MODULE 5 – DYNAMIQUE DE PREVENTION

### Semestre 2

#### Objectifs du module :

- S'inscrire dans une démarche liée à la promotion du bien-être de l'enfant.
- Connaître et identifier les risques auxquels peuvent être exposés les jeunes enfants.
- S'engager dans un travail de repérage des situations problématiques pour l'enfant.

#### Contenus :

- Les accidents domestiques.
- La qualité de l'air dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
- La notion de santé publique.
- L'éducation à la santé.
- Les comportements de santé.
- La prévention prévenante.
- L'accueil de l'enfant et exclusion sociale.
- Education et culture.
- L'éducation inclusive.
- La coéducation.

**Modalités d'évaluation du module : oral de démarche de prévention santé**

**Nombre d'heures du module : 47 heures**

**Nombre d'ECTS : 3**

---

## MODULE 6 – CONCEPTION DE SITUATIONS EDUCATIVES ET LUDIQUES

### Semestre 2

#### Objectifs du module :

- Disposer de connaissances favorisant l'accompagnement du jeune enfant et du groupe d'enfants.
- Situer les appuis soutenant l'accompagnement des jeunes enfants.
- Inscrire ces appuis en tant que médiateurs dans la relation envers l'enfant, les enfants et entre enfants.
- Envisager l'intérêt de la découverte et de l'ouverture culturelle pour les jeunes enfants.
- Mobiliser sa créativité au bénéfice des enfants accompagnés et favoriser la créativité des enfants.

#### Contenus :

- La créativité.
- L'analyse du dessin de l'enfant.
- Le graphisme.
- Ateliers de médiation éducative.
- Le langage. Approche professionnelle.
- La psychomotricité. Approche professionnelle.
- L'éveil sensoriel. Approche professionnelle.
- Le quotidien : espace de jeu et de création.
- L'aménagement de l'espace.
- Ateliers de professionnalisation.

**Modalités d'évaluation du module : dossier jeu (individuel)**

**Nombre d'heures du module : 90 heures**

**Nombre d'ECTS : 5**

---

## **Module 7 – POSTURE PROFESSIONNELLE.**

### **Semestre 6**

#### **Objectifs du module :**

- Engager une réflexion autour de l'accueil de l'enfant et de la qualité d'accueil.
- Envisager et inscrire la pratique professionnelle des éducateurs de jeunes enfants dans un cadre éthique et déontologique.
- S'inscrire dans une réflexion en lien avec la posture professionnelle.
- Mesurer les enjeux et les impacts de l'engagement relationnel dans le travail éducatif.

#### **Contenus :**

- Thématiques multi.
- La notion de risque.
- La notion d'engagement (relation, juste proximité...).
- L'éthique.
- Présentation de l'oral de DE.
- Préparation à l'oral de DE.
- Travail pédagogique en lien avec la préparation de l'oral DE.
- Travail personnel : 30 heures

<p><b>Validation du module : présentiel</b> <b>Nombre d'heures du module : 26 heures</b> <b>Nombre d'ECTS : 3</b></p>
---



## DOMAINE DE FORMATION 3

### Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle

Responsable du Domaine de Formation : Norah Allem

Cadre pédagogique associé au Domaine de Formation : Emma Rommens

#### Définitions

Communiquer est une compétence essentielle dans les professions du travail social puisqu'elles ont comme outil et support la relation à l'autre et s'exercent au sein d'équipes pluri-professionnelles. Cela implique l'acquisition de compétences relationnelles et de communication en contexte professionnel.

L'Éducateur de Jeunes Enfants, professionnel du travail social et de l'éducation est amené, tout au long de sa vie professionnelle, à rencontrer des situations de communication professionnelle, à se confronter à des dynamiques de groupes à différents niveaux : groupes d'enfants, de parents, et il travaille lui-même au sein d'un groupe. En effet, il est amené à exercer ses fonctions au sein d'une équipe pluri-professionnelle et pluridisciplinaire.

L'éducateur de Jeunes enfants s'inscrit dans l'agir professionnel auprès de l'enfant et sa famille. Dans le cadre des missions institutionnelles, et en fonction du contexte organisationnel dans lequel il travaille, il élabore et conduit des actions socioéducatives en direction des usagers, au sein des équipes. L'éducateur de jeunes enfants impulse une dynamique participative et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique. L'EJE coordonne ainsi des actions et des projets dans une dynamique collective de coopération entre professionnels et usagers, en réponse aux enjeux institutionnels. En ce sens, l'EJE joue un rôle moteur dans la dynamique du travail en équipe pluri professionnelle afin de répondre aux missions des institutions et d'assurer la cohérence des actions auprès des usagers.

D'un point de vue global, les compétences attendues dans le Domaine de Formation 3 :

« **Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle** » s'inscrivent dans le cadre des cinq fonctions du référentiel professionnel EJE<sup>15</sup>, ces fonctions se déclinent de manière plus précise du point de vue des compétences attendues dans le Domaine de Compétences 3. En effet, celui-ci doit permettre d'être capable :

- ✓ De contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec la famille.
- ✓ D'organiser et mener des réunions.
- ✓ De communiquer avec les familles.
- ✓ De créer des supports de communication adaptés aux destinataires.
- ✓ De rédiger des écrits professionnels.
- ✓ De s'inscrire dans un travail d'équipe.
- ✓ De mener des actions d'information et de sensibilisation en direction des familles, des enfants et des partenaires.
- ✓ D'appréhender et mobiliser l'environnement numérique.

<sup>15</sup> Arrêté du 22 août 2018 relatif au DEEJE, ces fonctions sont rappelées en début de document

Chacun de ces axes est évalué à l'aide d'indicateurs de compétences qui sont repris lors de la présentation des modules<sup>16</sup>.

### Objectifs pédagogiques visés par le CRFPE

En lien avec les référentiels, les objectifs pédagogiques du DC3 définis par le CRFPE visent pour l'étudiant d'être en mesure :

- ✓ De comprendre le fonctionnement institutionnel et organisationnel.
- ✓ De s'inscrire en tant qu'acteur au sein d'une institution, d'une équipe pluri professionnelle.
- ✓ De concevoir, conduire et coordonner les projets socio éducatifs et les équipes dans une dynamique de coopération, en mobilisant les compétences des professionnels et familles.
- ✓ De promouvoir le projet social, éducatif et culturel sur un territoire en mobilisant un collectif d'acteurs.
- ✓ De comprendre les enjeux de la communication professionnelle, que ce soit en équipe, avec les partenaires, ou avec les familles.
- ✓ De s'approprier et d'utiliser des techniques et outils de communication (écrits, oraux, numériques, ...).
- ✓ Favoriser l'expression des familles.
- ✓ D'élaborer et conduire des actions socioéducatives en équipe auprès des enfants et des familles, visant la cohérence des actions.
- ✓ D'être en veille permanente afin de développer une fonction d'expertise éducative et sociale, dans une démarche de réflexivité.
- ✓ Savoir communiquer en langues étrangères.

Ainsi, le DC3 permet d'appréhender ce qui se joue dans toute communication professionnelle avec ses différents registres, d'en repérer et d'en comprendre les différents enjeux.

En outre, l'étudiant est amené à réfléchir à sa manière de s'exprimer, à la façon dont il entre en relation avec autrui. Il s'agit pour l'étudiant de questionner sa posture et son intervention, dans une démarche éthique et réflexive indispensable à la distance nécessaire à une pratique professionnelle de la relation.

L'organisation des contenus de la formation du DF3 insistera également sur la compréhension et la prise en compte du contexte qui sont essentielles pour se situer dans la communication professionnelle. La compréhension du travail en équipe va donc passer par celle du fonctionnement institutionnel des établissements et services en lien avec la dynamique territoriale, le cadre législatif, ...

De plus, les étudiants auront à s'appuyer sur l'un des outils essentiels du métier et de la formation : l'observation. Il s'agit ici d'aborder l'observation comme une démarche vers l'autre, ouverte, dynamique, et qui permet d'interroger, de prendre du recul, de changer les regards, de donner sens aux pratiques, aux modes de relation.

Enfin, l'acquisition de l'ensemble des compétences du DC3 dépendra d'une part, de la capacité de l'étudiant à mobiliser les connaissances émanant des contenus de formation (savoirs

---

<sup>16</sup> Cf. contenus de formation par modules à partir de la page 6

théoriques), et d'autre part des savoir-faire en situation professionnelle, lors des périodes de formation pratique. Ces savoirs deviennent support à la transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels. En effet, il est attendu que l'EJE puisse accompagner des professionnels et des stagiaires dans l'acquisition de compétences.

Le DC3 prévoit 250 heures de formation théorique réparties en 4 modules sur les 3 années de formation.

Conformément aux textes législatifs, le DF3 intègre des axes transversaux à l'ensemble des domaines de compétences, notamment l'initiation à la recherche, la responsabilité éthique et la réflexivité. De plus, le DC3 est un domaine de compétences commun à l'ensemble des formations en travail social de niveau II.

Les modules de formation théorique en DF3 correspondent au total à 12 ECTS.

## **Module 1 – DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES ET BASES DE COMMUNICATION**

### **Semestre 1**

#### **Compétences visées par le module**

- **Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec la famille :**
  - Différencier et articuler les différents projets.
  - Repérer les critères de faisabilité et de pertinence des projets par rapport aux besoins identifiés.
  - Participer à la définition des orientations et des objectifs du projet social et éducatif.
  - Participer à l'élaboration et à la conduite des projets.
  - Savoir utiliser la méthodologie de projet.
  - Inscrire l'élaboration et la conduite des projets dans un cadre réglementaire et financier.
  - Favoriser la cohérence des pratiques professionnelles avec les valeurs du projet éducatif et en synergie avec les différents acteurs concernés.
  - Inscrire l'action éducative dans un cadre administratif, juridique et financier.
  
  - Savoir repérer et articuler la place respective de l'équipe et des parents dans l'action éducative.
  - Inscrire son action dans la globalité des champs professionnels requis.
  - Constituer un réseau de partenaires pour développer l'action éducative au sein de sa structure et sur le territoire.
  - Participer à la coordination des interventions pluridisciplinaires, pluri professionnelles et institutionnelles nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

- **Comprendre le fonctionnement d'une institution et son organisation et savoir se positionner en tant qu'acteur :**
  - Etre en capacité d'analyser le fonctionnement institutionnel.
  - Se situer dans un service, un établissement, une institution, une organisation et sur un territoire.
  - Savoir se positionner en tant qu'acteur dans une institution, en tenant compte des places et rôles de chacun.
- **Argumenter ses propositions.**
- **Mutualiser et transmettre ses connaissances et ses expériences.**
- **Opérer des liens théorie / pratique.**

### Contenus théoriques

- Présentation du DF, des évaluations et des épreuves de certification.
- Suivi de groupe : projet de stage en lien avec objectifs DF3.
- Compréhension des dynamiques institutionnelles et organisationnelles.
- TP dynamique des organisations : Analyse de situations.
- Cadre réglementaire et financier des établissements sociaux et médico sociaux.
- Communication formelle et informelle.
- Cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations.
- Conflits dans les organisations et violences institutionnelles.
- Violences institutionnelles.
- La conduite du changement.

**Modalités pédagogiques : cours théoriques magistraux (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 30 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

### **Références bibliographiques :**

A quoi sert la sociologie des organisations ? : Tome 1 et 2 : Théorie, culture et société.

Michel Crozier

Communiquer dans les organisations sociales et médico-sociales : enjeux, stratégies, méthodes / Daniel Gacoin

La sociologie des organisations. / Philippe Bernoux

Elaborer son projet d'établissement social et médico-social : contexte, méthodes, outils. / Jean-René Loubat

Etude des communications : approche systémique dans les organisations / Alex Mucchielli



## Module 2 – DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES (suite)

### Semestre 2

#### Compétences visées par le module

- **Contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet social, éducatif et pédagogique du service, de l'établissement, de l'institution en coopération avec la famille :**
  - Différencier et articuler les différents projets.
  - Repérer les critères de faisabilité et de pertinence des projets par rapport aux besoins identifiés.
  - Participer à la définition des orientations et des objectifs du projet social et éducatif.
  - Participer à l'élaboration et à la conduite des projets.
  - Savoir utiliser la méthodologie de projet.
  - Inscrire l'élaboration et la conduite des projets dans un cadre réglementaire et financier.
  - Favoriser la cohérence des pratiques professionnelles avec les valeurs du projet éducatif et en synergie avec les différents acteurs concernés.
  - Inscrire l'action éducative dans un cadre administratif, juridique et financier.
  - Savoir repérer et articuler la place respective de l'équipe et des parents dans l'action éducative.
  - Inscrire son action dans la globalité des champs professionnels requis.
  - Constituer un réseau de partenaires pour développer l'action éducative au sein de sa structure et sur le territoire.
  - Participer à la coordination des interventions pluridisciplinaires, pluri professionnelles et institutionnelles nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.
- **Comprendre le fonctionnement d'une institution et son organisation et savoir se positionner en tant qu'acteur :**
  - Etre en capacité d'analyser le fonctionnement institutionnel.
  - Se situer dans un service, un établissement, une institution, une organisation et sur un territoire.
  - Savoir se positionner en tant qu'acteur dans une institution, en tenant compte des places et rôles de chacun.
- **Argumenter ses propositions.**
- **Mutualiser et transmettre ses connaissances et ses expériences.**
- **Opérer des liens théorie / pratique.**

## Contenus théoriques

- Présentation du DF, des évaluations et des épreuves de certification.
- Suivi de groupe : projet de stage en lien avec objectifs DF3.
- Compréhension des dynamiques institutionnelles et organisationnelles.
- TP dynamique des organisations : Analyse de situations.
- Cadre réglementaire et financier des établissements sociaux et médico sociaux.
- Communication formelle et informelle.
- Cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations.
- Conflits dans les organisations et violences institutionnelles.
- Violences institutionnelles.
- La conduite du changement.

**Modalités pédagogiques : cours théoriques magistraux (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : présentiel**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 30 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

### **Références bibliographiques :**

A quoi sert la sociologie des organisations ? : Tomes 1 et 2 : Théorie, culture et société.

Michel Crozier

Communiquer dans les organisations sociales et médico-sociales : enjeux, stratégies, méthodes /

Daniel Gacoin

La sociologie des organisations. / Philippe Bernoux

Elaborer son projet d'établissement social et médico-social : contexte, méthodes, outils. / Jean-René Loubat

Etude des communications : approche systémique dans les organisations / Alex Mucchielli

Le changement organisationnel dans les établissements sociaux et médico-sociaux : perspectives théoriques croisées / Michel Foudriat

Structure et dynamique des organisations / Henry Mintzberg

---

## Module 3 – DYNAMIQUES DE COMMUNICATION

### Semestre 2

#### Compétences visées par le module

- **Développer des compétences relationnelles propres à l'accompagnement des usagers et au travail en équipe pluri professionnelle :**
  - Adapter son mode d'expression et de communication.
  - Savoir se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations humainement et socialement complexes.
- **Comprendre les enjeux de la communication professionnelle visant la cohérence des actions.**
- **Créer les conditions et les supports de communication d'information et de sensibilisation adaptés en direction des familles, des enfants, de l'équipe et des partenaires.**
- **Identifier, ordonnancer et hiérarchiser les informations à transmettre :**
  - Sélectionner et présenter les informations utiles et indispensables aux destinataires.
  - Savoir communiquer en langue étrangère.
  - Communiquer sur les projets et les actions éducatives.
  - Sensibiliser sur les enjeux éducatifs en direction de l'enfant.
  - Restituer aux parents le vécu de leur enfant en leur absence.
  - Orienter les familles les familles vers les services et personnes au regard de leurs besoins.
  - Expliciter aux parents le projet éducatif afin qu'ils puissent y prendre place.
  - Prendre en compte l'expression des familles.
  - Savoir construire la continuité éducative entre famille et institution en créant les conditions de communication avec les familles.
  - Conduire un entretien.
  - Créer les conditions de communication afin de favoriser la dynamique de coopération en équipe.
- **Appréhender et connaître les enjeux des écrits professionnels :**
  - Identifier les différents types d'écrits et les élaborer.
  - Mettre en adéquation les types d'écrits, les objectifs visés et les destinataires.
  - Rédiger des écrits adaptés aux destinataires par rapport aux situations dans le respect des règles de partage d'informations.
- **Appréhender et mobiliser l'environnement numérique :**
  - Utiliser les outils bureautiques et numériques.
  - Exercer une veille sur les usages numériques.



## Contenus théoriques

- Dynamique de promotion/groupe.
- Histoire et théories des modèles de communication.
- Bases de communication et Communication interpersonnelle.
- Observation Perception Représentation.
- Emotions et communication.
- Estime de soi et communication.
- Ecoute entretien.
- Ecrits professionnels en travail social.
- Communication avec les enfants, communication avec les parents.
- Courants d'analyse de la relation.
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique.
- Contrôle de connaissances.
- Atelier de professionnalisation.
- Suivi de groupe : préparation pédagogique du stage.

**Modalités pédagogiques : cours théoriques magistraux (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : Contrôle de connaissances**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 32 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

### **Références bibliographiques :**

Psychologie de la communication : théories et méthodes. / Jean-Claude Abric Mattelart, A, & Mattelart, M. (2004, 3ème édition).

Histoire des théories de la communication. La découverte, collection Repères Haut du formulaire  
Ecrire sur sa pratique pour développer des compétences professionnelles : Enjeux et conditions /  
Françoise Cros

L'entretien de face à face dans la relation d'aide. / Roger Mucchielli

Penser l'écrit professionnel en travail social : contexte, pratiques, significations. / Jacques Riffault

---

## Module 4 – DYNAMIQUES DE COMMUNICATION (suite)

### Semestre 3

#### Compétences visées par le module

- **Développer des compétences relationnelles propres à l'accompagnement des usagers et au travail en équipe pluri professionnelle :**
  - Adapter son mode d'expression et de communication.
  - Savoir se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations humainement et socialement complexes.
- **Comprendre les enjeux de la communication professionnelle visant la cohérence des actions.**
- **Créer les conditions et les supports de communication d'information et de sensibilisation adaptés en direction des familles, des enfants, de l'équipe et des partenaires.**
- **Identifier, ordonnancer et hiérarchiser les informations à transmettre :**
  - Sélectionner et présenter les informations utiles et indispensables aux destinataires.
  - Savoir communiquer en langue étrangère.
  - Communiquer sur les projets et les actions éducatives.
  - Sensibiliser sur les enjeux éducatifs en direction de l'enfant.
  - Restituer aux parents le vécu de leur enfant en leur absence.
  - Orienter les familles les familles vers les services et personnes au regard de leurs besoins.
  - Expliciter aux parents le projet éducatif afin qu'ils puissent y prendre place.
  - Prendre en compte l'expression des familles.
  - Savoir construire la continuité éducative entre famille et institution en créant les conditions de communication avec les familles.
  - Conduire un entretien.
  - Créer les conditions de communication afin de favoriser la dynamique de coopération en équipe.
- **Appréhender et connaître les enjeux des écrits professionnels :**
  - Identifier les différents types d'écrits et les élaborer.
  - Mettre en adéquation les types d'écrits, les objectifs visés et les destinataires.
  - Rédiger des écrits adaptés aux destinataires par rapport aux situations dans le respect des règles de partage d'informations.
- **Appréhender et mobiliser l'environnement numérique :**
  - Utiliser les outils bureautiques et numériques.
  - Exercer une veille sur les usages numériques.

## Contenus théoriques

- Dynamique de promotion/groupe.
- Histoire et théories des modèles de communication.
- Bases de communication et Communication interpersonnelle.
- Observation Perception Représentation.
- Emotions et communication.
- Estime de soi et communication.
- Ecoute entretien.
- Ecrits professionnels en travail social.
- Communication avec les enfants, communication avec les parents.
- Courants d'analyse de la relation.
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique.
- Contrôle de connaissances.
- Atelier de professionnalisation.
- Suivi de groupe : préparation pédagogique du stage.

**Modalités pédagogiques : cours théoriques magistraux (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : Elaboration d'une communication orale à partir d'une situation de communication professionnelle en équipe.**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 24 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

### **Références bibliographiques :**

Psychologie de la communication : théories et méthodes. / Jean-Claude Abric Mattelart, A, & Mattelart, M. (2004, 3ème édition).

Histoire des théories de la communication. La découverte, collection Repères Haut du formulaire  
Ecrire sur sa pratique pour développer des compétences professionnelles : Enjeux et conditions /  
Françoise Cros

L'entretien de face à face dans la relation d'aide. / Roger Mucchielli

Penser l'écrit professionnel en travail social : contexte, pratiques, significations. / Jacques Riffault

---

## Module 5– ENJEUX DU TRAVAIL EN EQUIPE

### Semestre 3

#### Compétences visées par le module

- Comprendre les enjeux du travail en équipe.
- Conception et conduite de l'action socio-éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluri professionnelle.
- Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative auprès des jeunes enfants, en coopération avec les parents.
- Soutenir, accompagner et favoriser la cohérence des pratiques professionnelles avec les valeurs du projet éducatif et en synergie avec les différents acteurs concernés.
- Repérer et articuler la place respective de l'équipe et des parents dans l'action éducative.
- S'inscrire dans un travail d'équipe.
- Articuler sa pratique avec les places et fonctions de différents acteurs afin de favoriser une dynamique de travail en équipe.
- Argumenter ses propositions.
- Mutualiser et transmettre son savoir faire.
- Organiser et Conduire une réunion.
- Inscrire son action dans la globalité des champs professionnels requis.
- Constituer un réseau de partenaires pour développer l'action éducative au sein de sa structure et sur le territoire.
- Coordonne des interventions pluridisciplinaires, pluri professionnelles et institutionnelles nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.

#### Contenus théoriques

- Compréhension des phénomènes de groupe.
- Dynamique du travail en équipe.
- Initiation aux outils et techniques propres aux fonctions d'encadrement (négociation, prise de décision...).
- Elaboration et Conduite de réunion.
- Analyse des pratiques éducatives, supervision.
- Méthodologie épreuves de certifications.
- TP Analyse de situations.
- Identité professionnelle et travail en équipe pluridisciplinaire et pluri professionnelle.
- Ateliers de professionnalisation.

**Modalités pédagogiques : cours théoriques magistraux (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : analyse de situation de communication professionnelle.**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 92 heures**

**Nombre d'ECTS : 4**

**Références bibliographiques :**

L'analyse des pratiques professionnelles / Claudine Blanchard-laville

L'inconscient à la crèche : dynamique des équipes et accueil des bébés. / Denis Mellier

Psychologie sociale. / Serge Moscovici

La dynamique des groupes : Processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes. / Roger Mucchielli

La dynamique des groupes restreints. / Didier Anzieu ; Jean-Yves Martin

Le travail en équipe. / Roger Mucchielli

Soumission à l'autorité : un point de vue expérimental. / Stanley Milgram

---

## **Module 6 – FONCTION DE COORDINATION**

### **Semestre 6**

#### **Compétences visées par le module**

- Coordonner les projets, les actions socioéducatives.
- Coordonner la relation avec les usagers.
- Coordonner la relation avec les partenaires.
- Développer des partenariats avec les professionnels du territoire.
- Développer une fonction d'expertise éducative et sociale sur les politiques de la famille et le champ de la petite enfance.
- Concevoir les modalités d'intervention pour conduire et coordonner l'action éducative et sociale au sein de la structure et sur le territoire.
- Coordonner les accompagnements pluridisciplinaires nécessaires à l'enfant et à sa famille dans le respect de leurs intérêts et de leurs droits.
- Participe au processus de professionnalisation.
- Communiquer en langues étrangères.

#### **Contenus théoriques**

- Concevoir et Fonction de coordination.
- Savoir communiquer en langues étrangères et Compréhension de textes en langues étrangères en lien avec l'exercice du métier et le travail social.

**Modalités pédagogiques : conférences (en promo et en demi-promo) – travaux pratiques – travaux dirigés.**

**Modalités d'évaluation du module : langues vivantes étrangères**

**Nombre d'heures du module : 42 heures**

**Nombre d'ECTS : 2**

## DOMAINE DE FORMATION 4

### Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux

Responsable du Domaine de Formation : Elodie Dauteuil

Comprendre les dynamiques institutionnelles est la condition « sine qua non » pour développer son pouvoir d'agir, de manière adaptée dans un contexte donné. Les logiques partenariales et de réseaux sont incontournables de nos jours, la maîtrise des outils de recherche et le développement d'un regard critique pour sélectionner des informations, est une compétence qui traverse la vie du travailleur social mais aussi celle du citoyen.

Accompagner, veiller, comprendre, et savoir formuler des propositions d'actions adaptées, sont des compétences transversales à l'ensemble des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de la réforme des formations du travail social d'août 2018, les évolutions du DC4 s'orientent davantage vers l'acquisition des compétences réflexives, à partir de la prise en compte du contexte social.

Commun à l'ensemble des formations du travail social, le domaine de formation 4, tel que nous l'avons conçu au CRFPE, permet d'accompagner les étudiants dans l'acquisition des compétences, en termes d'analyse des contextes institutionnels et professionnels.

Pour cela, la recherche documentaire et la veille professionnelle, comme indiqué à plusieurs reprises dans les textes, sont des démarches investies tout au long des modules attachés à ce domaine de formation.

Au cours de la période de formation théorique l'étudiante doit développer les compétences suivantes :

- ✓ **Contribuer à l'analyse et à l'évolution des pratiques professionnelles.**
- ✓ **S'informer et se former pour faire évoluer des pratiques.**
- ✓ **Décliner les orientations et les missions de la structure au travers du projet social, éducatif et pédagogique.**
- ✓ **Représenter le service, l'établissement, l'institution.**
- ✓ **Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales.**
- ✓ **Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources.**
- ✓ **Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance.**
- ✓ **Contribuer à des projets de développement de mode d'accueil.**
- ✓ **Conduire des groupes de travail sur des thématiques liées à la petite enfance.**

Ces compétences réflexives, initiées dans la formation, doivent permettre l'élaboration des réponses adaptées aux problématiques territoriales ; L'EJE en tant qu'acteur dans l'institution, doit être en mesure de contribuer aux évolutions des services. En partageant ses constats, en

proposant des réponses adaptées et en coordonnant les actions, il croise les compétences de l'ensemble de la formation.

Les apports disciplinaires sociologiques et de l'ensemble des sciences de l'éducation contribuent à la richesse de ce DC, qui comporte 250 heures de formation théorique et comptabilise 14 ECTS.

⇒ **Les modalités de certification :**

Les épreuves sont évaluées en **double correction** : un formateur (ou universitaire) et un professionnel confirmé du secteur.

- Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale

Dossier individuel ou collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en stage, permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs.

Ecrit 8 à 10 pages coefficient 1 et oral 30 mn (10 mn présentation et 20 mn échanges) coefficient 1.

- Contrôle de connaissances

Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision. Ecrit 4 heures – coefficient 1.



## **Module 1 – DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL**

### **Semestre 1**

Par la présentation de l'organisation juridique et administrative en France. Ce module de découverte vise à apporter les notions de base de l'environnement dans lequel s'inscrivent les structures en lien avec la petite enfance. L'objectif de ce module est de poser les bases d'une approche institutionnelle dynamique. Il est marqué par des temps de cours théoriques et des travaux pratiques, ainsi qu'un accompagnement pédagogique, notamment en termes de veille professionnelle, visant à l'aider à préparer la certification du domaine.

#### **Compétences visées (référentiel compétences)**

##### **Représenter, se représenter le service, l'établissement, l'institution :**

- Se situer dans un service, un établissement, une institution et son projet.
- Se présenter et présenter son service, son établissement, son institution.
- Identifier la place du service, de l'établissement, de l'institution dans son environnement et sur le territoire.
- Se documenter et se tenir informé de l'actualité relative au champ d'intervention.
- Contribuer à des travaux de recherche et de réflexion dans son champ d'intervention.
- Partager ses connaissances avec les acteurs du territoire.

**Modalités d'évaluation du module : présentation du terrain de stage découverte sous forme d'un oral dans le groupe classe, évalué par le référent groupe (à la fin du stage découverte)**  
**Nombre d'heures en pédagogie directe : 29 heures**  
**Nombre d'ECTS : 2**

---

## **Module 2 – ELABORER UNE VEILLE PROFESSIONNELLE SUR LES POLITIQUES SOCIALES**

### **Semestre 3**

Ce module apporte aux étudiants un éclairage sur les lois de 2002 et 2005 en lien avec le Droit et les caractéristiques des publics et des établissements médico-sociaux. Il permet d'approfondir et de développer la veille professionnelle, initié au module 1 en apportant des éléments d'analyse et en accompagnant l'étudiant dans le développement de cette pratique. Les enseignements s'alternent entre cours magistraux et travaux dirigés.

#### **Compétences visées**

##### **Décliner les orientations et les missions de la structure au travers du projet social, éducatif et pédagogique :**

- Identifier les orientations et les missions du service, de l'établissement et de l'institution.
- Traduire les orientations éducatives ou les missions de l'établissement dans la rédaction d'un projet.

- Définir les objectifs pédagogiques à partir des orientations éducatives et des missions de l'établissement.
- Adapter le projet aux caractéristiques du territoire et du public.
- Participer à des groupes de réflexion et d'analyse de pratique.
- Identifier et utiliser des outils de veille.
- Rechercher et partager, y compris en langues étrangères.
- Partager des informations sur l'évolution de politiques liées au secteur de la petite enfance.
- Utiliser des outils permettant de partager les informations au sein de la structure.

**Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources**

- Identifier les acteurs, les personnes et les institutions ressources pouvant s'inscrire dans l'action éducative de la structure.

**S'informer et se former pour faire évoluer des pratiques :**

- Actualiser ses connaissances dans le champ éducatif et pédagogique, de la petite enfance et de la famille.
- Contribuer à des travaux de recherche et de réflexion dans son champ d'intervention.
- Mener des réflexions collectives sur la conduite de l'action éducative.
- Rechercher et partager des informations y compris en langues étrangères.

**Modalités d'évaluation du module : contrôle de connaissances sur les politiques sociales**  
**Nombre d'heures en pédagogie directe : 54 heures**  
**Nombre d'ECTS : 3**

**Module 3 – LA PETITE ENFANCE DANS LES POLITIQUES SOCIALES**

**Semestre 3**

Ce module permet de comprendre, comment l'EJE, par la connaissance des politiques familiales et sociales du secteur de la petite enfance, du secteur de la protection de l'enfance, peut mettre en dynamique les champs de compétences et missions pour un partenariat efficient et cohérent.

Tout au long du module, l'étudiant est accompagné à identifier les dispositifs mobilisables « à partir de » et « pour » la structure dans laquelle il est en stage, et à comprendre les sens des collaborations. Les exercices pratiques participent à ce travail.

## Compétences visées

### **Favoriser les dynamiques interinstitutionnelles et partenariales :**

- Identifier les partenaires pour l'élaboration de l'action éducative, culturelle et sociale.
- Communiquer et informer les partenaires sur les actions éducatives et culturelles menées par sa structure.
- Contribuer aux instances de concertation entre les partenaires.
- Développer et mutualiser des outils de fonctionnement du réseau.
- Participer à l'animation et à la dynamique de réseau.
- Associer les partenaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet et de l'action éducative.
- Conduire des actions éducatives conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire, culturelle et artistique.
- Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources.
- Intégrer la dimension partenariale dans la conception et la mise en œuvre du projet éducatif et social mené par la structure.
- Mobiliser les partenaires pour contribuer aux différents projets.
- Identifier les procédures et les protocoles de communication des partenaires.
- Identifier, ordonnancer et hiérarchiser les informations à transmettre.
- Proposer des pistes de réflexion et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politiques sociales concernant la petite enfance.

**Modalités d'évaluation du module : élaboration d'un projet éducatif à partir du terrain de stage incluant une mobilisation partenariale sans obligation de le réaliser.<sup>17</sup>**

**Nombre d'heures en pédagogie directe : 59 heures**

**Nombre d'ECTS : 3**

## **Module 4 – APPROCHE TERRITORIALE**

### **Semestre 4**

Ce module vise à accompagner la démarche d'analyse et de compréhension du champ d'intervention en vue d'une adaptation de la réponse et des pratiques. Une structure existe pour répondre à des besoins... Ceux liés à sa localisation, ceux liés au public visé, ceux liés à ses missions. Ce sont ces dimensions qui seront abordées dans ce module.

### Compétences visées

#### **Décliner les orientations et les missions de la structure au travers du projet social, éducatif et pédagogique :**

- Formaliser les différentes phases du projet social, éducatif et pédagogique.

---

<sup>17</sup> Exercice pouvant participer à la préparation contrôle de connaissances (propositions) mais aussi à l'évaluation de la démarche de projet. Noté à l'écrit pour le module 3 (interne CRFPE) et présentation orale pour le module 4.

- Adapter le projet aux caractéristiques du territoire et du public.

**Contribuer à l'articulation des actions menées par les acteurs partenaires et les institutions ressources :**

- Valoriser le projet éducatif et social dans les relations avec les partenaires.
- Proposer des pistes de réflexion et argumenter dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale concernant la petite enfance.

**Contribuer à des projets de développement de modes d'accueil**

- Participer au repérage et à l'identification des besoins en matière d'accueil sur un territoire.
- Savoir remonter les besoins du public aux instances décisionnaires sur le territoire.
- Contribuer, dans le champ de l'action sociale, à une réflexion sur l'adaptation des modes d'accueil aux besoins des familles et du territoire.
- Participer à la conduite de projets partenariaux sur le territoire.

**Modalités d'évaluation du module : oral sur projet M3 (prépa oral certif dossier et entraînement contrôle de connaissances.  
Nombre d'heures en pédagogie directe : 37 heures  
Nombre d'ECTS : 2**

---

## **Module 5 – CONSTRUIRE / ALIMENTER UNE DEMARCHE REFLEXIVE**

### **Semestre 4**

Ce module vise à développer une méta-position. Il est axé sur la réflexivité : quelle finalité pour mon action ? Action sociale d'hier, d'aujourd'hui et demain, action sociale d'ici et d'ailleurs, action sociale chez les autres EJE, dans les autres établissements... Le module vient alimenter la posture réflexive des étudiants.

### **Compétences visées**

**Contribuer à l'analyse et à l'évolution des pratiques professionnelles :**

- Questionner et ajuster ses pratiques professionnelles.
- Participer à l'organisation des espaces de régulation afin de questionner les pratiques professionnelles.
- Organiser et participer à des temps d'échanges de pratiques professionnelles.

**Développer une veille sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance :**

- Partager des informations sur les évolutions des politiques liées au secteur de la petite enfance.

- S'inscrire dans les réseaux de partenaires et institutionnels participant à la production de connaissance sur l'action éducative en direction des jeunes enfants.
- Proposer et développer des évolutions des pratiques professionnelles.

<b>Modalités d'évaluation du module : présentiel</b> <b>Nombre d'heures en pédagogie directe : 51 heures</b> <b>Nombre d'ECTS : 2</b>
---

---

## **Module 6 – QUESTIONNEMENTS ET POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL**

### **Semestre 6**

Ce module cherche à mettre en dynamique les apports du DF4 avec ceux de l'ensemble de la formation. Dans cette approche transversale, ce sont les questionnements qui sont encouragés, autant que la cohérence et la mise en relation de ceux-ci autour de l'affirmation du positionnement professionnel de l'étudiant.

### **Compétences visées**

**Conduire des groupes de travail sur des thématiques liées à la petite enfance.**

**Repérer et identifier les besoins de connaissance et de réflexion concernant la petite enfance :**

- Identifier et choisir les thèmes de travail.
- Contribuer à la formation de professionnels.
- Organiser des journées pédagogiques.

**Organiser un groupe de travail en lien avec la thématique traitée.**

<b>Modalités d'évaluation du module : présentiel</b> <b>Nombre d'heures en pédagogie directe : 27 heures</b> <b>Nombre d'ECTS : 2</b>
---